

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU MERCREDI 21 NOVEMBRE 2001
(31^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	8375
2 ^e séance	8409

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

74^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 21 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Situation en Afghanistan.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 8377).

M. Lionel Jospin, Premier ministre.

MM. Alain Madelin,
François Loncle,
Alain Juppé,
Jean-Pierre Chevènement,
Philippe Douste-Blazy,
Alain Bocquet,
Jean-Jacques Guillet.

Clôture du débat.

M. le Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 8397)

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA

2. **Publication du rapport d'une commission d'enquête** (p. 8397).

3. **Loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.** – Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi (p. 8397).

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.

M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour les recettes et l'équilibre général.

M. Claude Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires culturelles, pour l'assurance vieillesse.

Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteure de la commission des affaires culturelles, pour la famille.

Mme la ministre.

EXCEPTION D'IRRECEVABILITÉ (p. 8404)

Exception d'irrecevabilité de M. Jean-François Mattei :
MM. Marc Laffineur, Claude Evin, rapporteur ; Patrick Delnatte, Jean-Pierre Foucher, Mme Muguetta Jacquaint.
– Rejet.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Saisine pour avis d'une commission** (p. 8408).

5. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 8408).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

SITUATION EN AFGHANISTAN

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la situation en Afghanistan et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, depuis les événements tragiques du 11 septembre, et après le débat que j'avais introduit ici même le 3 octobre 2001, le Gouvernement a veillé à maintenir avec la représentation nationale des rendez-vous réguliers : questions d'actualité, audition des ministres par les commissions spécialisées de votre assemblée ou réunions à Matignon avec les présidents de groupe et les présidents des commissions des affaires étrangères et de la défense.

Vendredi dernier, le Président de la République s'est adressé aux Français.

Je vous ai proposé aujourd'hui un second débat, afin que nous tirions ensemble les conséquences de l'évolution de la situation en Afghanistan.

Au plan militaire, en effet, un basculement s'est opéré. Il souligne l'urgence d'une solution politique, doit ouvrir pleinement la voie à l'aide humanitaire, pose en des termes nouveaux, que je préciserai, notre engagement dans la lutte directe contre le terrorisme, conduit à amorcer de premières réflexions pour l'avenir.

Un puissant basculement militaire a conduit en quelques jours au renversement du régime des talibans. (Applaudissements sur les divers bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

La coalition constituée autour des Etats-Unis pour éradiquer le terrorisme avait deux objectifs : renverser le régime taliban au pouvoir en Afghanistan et éliminer les réseaux terroristes d'Al-Qaïda, qui soutenaient le régime de Kaboul et bénéficiaient de sa protection.

Le premier de ces objectifs est atteint.

Les Américains ont conduit seuls les premières actions aériennes offensives, en réponse à l'agression qu'ils avaient subie, et dans le cadre de l'exercice de la légitime défense reconnue par la résolution 1368 des Nations unies.

Le succès obtenu est le fruit de leur détermination : l'appui efficace de leur aviation et de leurs forces aéronavales a permis aux forces de l'opposition afghane de reconquérir la majeure partie du territoire.

La France a apporté son concours à cette action, à la demande de son allié américain, en particulier dans le domaine du renseignement.

Il reste bien sûr aujourd'hui à réduire la menace restante des talibans :

A Kunduz, au nord, il subsiste une poche de résistance taliban et de combattants étrangers. L'objectif doit être d'obtenir, par les armes et sans doute par la négociation,

une reddition qui épargne des vies humaines sans que les combattants d'Al-Qaïda puissent se disperser dans l'impunité.

A Kandahar, au sud, il faut obtenir, dans une zone plus vaste, un arrêt des combats permettant aux populations pachtounes de cette région de retrouver la paix et éviter la constitution d'une zone de repli des talibans, menaçante pour l'avenir du pays.

Le second objectif – détruire Al-Qaïda – est en cours, avec la poursuite des frappes sur les cibles liées au terrorisme, la destruction des réseaux, la recherche des responsables.

Tout semble montrer que c'est désormais sur le terrain la première priorité des Américains. L'ensemble de leur dispositif militaire est orienté en fonction de cet objectif.

La reconquête d'une grande partie du territoire afghan rend plus nécessaire une solution politique.

L'effondrement du pouvoir taliban est une délivrance pour le peuple afghan. A Kaboul, le Ramadan a commencé dans l'espoir. Les femmes afghanes retrouvent leurs droits. Je souhaite qu'elles accèdent à un rôle grandissant dans la société afghane et contribuent à enrichir et à moderniser la vie publique de leur pays. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Mais cette délivrance ne sera une libération pour les Afghans que si tous ont la certitude du retour à la paix civile et la garantie de leurs droits par un gouvernement représentatif. La France appelle les dirigeants afghans qui ont uni leurs forces contre les talibans à faire preuve de retenue dans la reconquête, en respectant le droit humanitaire, et de responsabilité dans la prise du pouvoir, en reconstruisant la concorde nationale par le dialogue.

Cet objectif, nous le voyons bien, ne sera pas atteint sans difficultés.

Nous connaissons la complexité de la société afghane, ses divisions internes, ses luttes de pouvoir, le poids de ses structures traditionnelles. Bien sûr, il est essentiel pour nous, comme pour toute la communauté internationale qu'Al-Qaïda soit brisée, le régime des talibans abattu, que la menace que faisait peser sur le monde l'existence d'un « sanctuaire terroriste » afghan disparaisse.

Nous ne devons pas pour autant nous désintéresser du sort des Afghans. Dès le 1^{er} octobre, mon gouvernement, par la voix de notre ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a présenté un plan pour l'Afghanistan à la fois humanitaire, politique et de reconstruction, qui a contribué à la mobilisation internationale sur ces sujets et à la définition des orientations de travail au sein de l'ONU.

Les Nations unies, en adoptant la résolution 1378, ont défini le cadre dans lequel doit s'inscrire l'avenir de l'Afghanistan : un gouvernement pluriethnique pleinement représentatif, respectueux des droits de tous les Afghans sans distinction, assumant ses obligations internationales et respectant le droit international humanitaire.

La France soutient depuis le début les efforts de Lakhdar Brahimi, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, pour mettre sur pied dans les meilleurs délais une autorité représentative de toutes les compo-

santes de la nation afghane. Une première conférence doit se tenir à Berlin dans les prochains jours. L'objectif est de mettre en place une autorité de transition. L'Europe a tenu à marquer, par la voix de ses ministres des affaires étrangères, que, si l'aide humanitaire doit être massive, immédiate et sans condition, l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan implique un comportement raisonnable des acteurs locaux.

Notre diplomatie agit en ce domaine au sein des groupes de consultation qui réunissent les puissances intéressées, notamment les États-Unis, la Russie, divers pays européens et l'ensemble des pays limitrophes de l'Afghanistan.

La France prendra toute sa part dans l'organisation et la mise en œuvre de la reconstruction. Dès demain d'ailleurs, notre chargé d'affaires pour l'Afghanistan rejoindra notre ambassade à Kaboul. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

La voie doit pouvoir s'ouvrir à une aide humanitaire massive.

La résolution 1378 demande à toutes les nations d'apporter une aide d'urgence pour soulager les souffrances de la population afghane. Cela sera facilité par la libération d'une grande partie de l'Afghanistan et la réouverture progressive des couloirs aériens et des axes de communication terrestre, encore dangereux, comme en témoigne la mort de sept journalistes à qui je voudrais rendre hommage.

La France a décidé de s'investir largement. C'est dans ce but qu'elle doit participer sur le terrain à la sécurisation et à la réouverture des infrastructures de transit, routier et aéroportuaire, à Mazar-e-Charif, aux côtés des Américains et des Jordaniens.

Le déploiement de nos unités au sol nous permettra de contribuer au pont aérien nécessaire à l'acheminement de l'aide. La mise en œuvre de ce déploiement se heurte encore aujourd'hui à des obstacles : les acteurs locaux et régionaux s'inquiètent de l'arrivée de contingents militaires terrestres, fussent-ils à vocation humanitaire. Nous travaillons avec nos amis américains à rendre possible l'installation effective de nos « marsouins » à Mazar-e-Charif.

La semaine dernière, une mission d'évaluation, composée de représentants des ministères des affaires étrangères et de la santé, s'est rendue sur le terrain. Un DC-8 porteur de fret humanitaire est parvenu à Termez.

Le ministre de la coopération, Charles Josselin, part aujourd'hui pour l'Ouzbékistan et le Tadjikistan. Notre message à toutes les autorités régionales et aux acteurs sur le terrain, dont vous devez apprécier avec réalisme les attitudes, qu'il faut décrire, comprendre et éviter de stigmatiser publiquement si nous voulons avancer vers une solution politique et apporter concrètement de l'aide humanitaire, sera le suivant : nous sommes prêts à faire beaucoup si les Afghans le veulent.

Au fur et à mesure que les conditions le permettront, la France continuera, en liaison avec les ONG, dont certaines ont pu entrer à nouveau en Afghanistan, à contribuer à cette tâche humanitaire.

Le ministère des affaires étrangères travaille, avec chacun des ministères concernés, dans toutes les directions utiles : remettre en service l'hôpital de Kaboul, rassembler les moyens pour aider à relancer l'éducation, réfléchir à la réouverture de l'école française et préparer nos contributions à la reconstruction.

Mais, mesdames et messieurs les députés, la lutte armée contre le terrorisme n'est pas achevée.

Le principal objectif de la coalition, l'élimination complète d'Al-Qaïda et la mise hors d'état de nuire de ses dirigeants, n'est pas encore atteint. Des combats se poursuivent en Afghanistan autour des poches de résistance des talibans, comme je l'ai dit tout à l'heure. Les unes se situent encore dans la zone investie par l'Alliance du Nord. Les autres, au sud, en dépit du ralliement de nombreux chefs locaux de la zone pachtoune, peuvent constituer un bastion de résistance durable, où les talibans les plus irréductibles et les miliciens d'Al-Qaïda se sont regroupés.

La poursuite d'une action militaire ciblée, procédant toujours des résolutions du Conseil de sécurité ayant reconnu à la communauté internationale le droit à agir en légitime défense, s'impose donc.

Sur le plan militaire, une nouvelle phase commence, pour laquelle les Américains requièrent plus largement la participation concrète d'autres pays. Jusqu'à présent, la stratégie choisie d'actions aériennes massives impliquait l'utilisation, soit de bombardiers basés à terre à très long rayon d'action – B52 et B1 venant de Diego Garcia, B2 venant des États-Unis et opérant sans escale –, soit d'aviation embarquée capable d'atteindre l'Afghanistan à partir de la mer d'Arabie.

M. Didier Julia. On a lu tout cela dans le journal !

M. le Premier ministre. Aujourd'hui, la lutte contre Al-Qaïda et les talibans qui résistent encore va justifier la mise en œuvre de moyens nouveaux, à laquelle travaille notre ministre de la défense, Alain Richard. La zone concernée en Afghanistan est désormais réduite à 20 % du pays environ.

Dans ce contexte, le Président de la République a annoncé vendredi dernier la décision de déployer des avions de combat français dans la zone des opérations. Les conditions techniques du déploiement de ces moyens en Asie centrale font aujourd'hui l'objet de négociations, notamment avec les autorités kirghizes et tadjiks.

Le soutien aux forces alliées à terre peut être également assuré par l'aviation embarquée française. Cette mission et la problématique de la surveillance maritime dans l'océan Indien donnent une utilité au déploiement du groupe aéronaval, autour du *Charles-de-Gaulle*, disponible au début du mois de décembre. (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

La flexibilité d'emploi du groupe aéronaval lui donne la capacité de remplir une large gamme de missions. Avec l'évolution du conflit, ces missions vont prendre dans les prochaines semaines une importance accrue, notamment pour éviter une exfiltration de dirigeants terroristes par voie de mer. Une participation au groupe aéronaval a été proposée à nos partenaires de l'Union européenne pour donner à ce déploiement une dimension européenne bienvenue.

M. Jean-Yves Le Drian. Très bien !

M. le Premier ministre. Les premières réponses positives nous parviennent.

Il a été décidé ce matin, en conseil restreint, avec le Président de la République, de prévoir le déploiement à la mi-décembre, dans le nord de l'océan Indien, du *Charles-de-Gaulle* et de son escorte.

Les conditions politiques mises à notre engagement restent les mêmes : elles concernent la définition des objectifs et notre association à la décision. Pour les actions qui seraient menées à leurs côtés, les Américains

nous ont offert l'accès que nous souhaitions à la planification des opérations et à l'élaboration des missions. C'est un point acquis.

Mesdames et messieurs les députés, si la lutte contre le terrorisme se poursuit en Afghanistan dans le même esprit, nous devons maintenir notre effort national de protection.

La lutte contre le terrorisme nous a conduits à remodeler et à consolider notre organisation nationale pour la protection du territoire et de la population. Cette action résolue justifie pleinement le maintien des précautions actuelles.

S'agissant de l'organisation de notre sécurité intérieure face au terrorisme, il convient de pérenniser les plans d'urgence, de vérifier leur validité et leur bon fonctionnement, d'améliorer encore la coordination des actions de l'Etat.

Le Gouvernement veille particulièrement à l'efficacité, et donc à la coordination, de nos services de renseignement. Je réunirai très prochainement, dans cette perspective, le comité interministériel du renseignement. Par ailleurs, nous préparons la montée en puissance des réserves militaires, opérationnelle et citoyenne. J'ai d'ailleurs annoncé des initiatives concrètes, samedi dernier, avec le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat à la défense lors de la journée des réserves.

Cette protection nationale reste indissociable des efforts de coordination internationale qui se développent pour lutter contre le terrorisme international. En matière de lutte contre le financement du terrorisme et de coopération policière et judiciaire, la France a, dans toutes les enceintes compétentes, proposé de nouveaux dispositifs de prévention et de répression. Nous n'avons négligé aucune des pistes que j'avais développées devant vous lors de notre précédent débat.

A cet égard, je relève avec satisfaction divers progrès récents auxquels a contribué Laurent Fabius, notre ministre de l'économie et des finances. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le GAFI a étendu ses compétences au financement du terrorisme. Le mandat du Fonds monétaire international a été élargi à la surveillance de l'utilisation abusive du système financier. Dans le cadre du G 20, enfin, l'engagement a été pris à Ottawa, tout récemment, par tous les Etats participants, de transposer en droit interne tous les accords internationaux de lutte contre le financement du terrorisme et de créer dans chaque pays un instrument de coordination interne. Des idées que la France avançait et avait du mal à faire partager font à la lumière des événements tragiques de ces dernières semaines une percée dans les instances internationales, notamment financières.

Mesdames et messieurs les députés, je terminerai cette introduction à notre débat (« Ah ! » *sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) en évoquant quelques premières leçons que nous pouvons tirer du conflit engagé depuis le 11 septembre. Comment un pays tel que l'Afghanistan est-il devenu le sanctuaire du terrorisme ? Grâce à un pacte entre Al-Qaïda, organisation criminelle, et les talibans, régime illégitime, non reconnu par la communauté internationale.

Les terroristes apportaient leur capacité de combat, leurs réseaux de financement, d'armement, de trafic, leurs méthodes d'endoctrinement : tout cela aidait les talibans à

garder le contrôle du pays. En retour, le régime des talibans accueillait et protégeait les réseaux et les bases du terrorisme. Pourquoi un tel pacte était-il possible ? Parce que les talibans n'étaient pas les représentants légitimes d'un Etat-nation se conformant aux règles de droit régissant la communauté internationale mais un pouvoir niant totalement ces règles. Et parce que ce pacte était fondé sur un fanatisme religieux, qui inspirait, à l'intérieur, la barbarie et l'oppression, et, à l'extérieur, l'usage de la violence terroriste.

M. Patrice Carvalho. Tout cela, financé par les Américains !

M. le Premier ministre. Cette déviation historique est apparue à une période charnière de l'histoire contemporaine. D'un côté, elle semblait être un dernier avatar de la guerre froide, le fondamentalisme afghan ayant servi à constituer une barrière face à l'Union soviétique.

En même temps, elle annonçait les nouveaux périls d'une période où, soulagée de la tension entre les blocs, la communauté internationale sous-estimait le risque de voir des pays pauvres, dépourvus de structures étatiques responsables, devenir la proie et le champ d'action d'organisations criminelles. Or celles-ci se sont finalement révélées capables de défier la sécurité mondiale.

Cette déviation ne doit plus se reproduire. La communauté internationale doit s'efforcer de ne plus laisser aucun peuple dans une situation de non-droit ou de non-assistance telle qu'il soit exposé à devenir l'otage de groupes uniquement tournés vers la violence destructrice, dans leurs pays comme à l'extérieur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Julia. Comme en Corse ?

M. le Premier ministre. Nous devons penser aussi à tout ce qui a alimenté ce système : non seulement les réseaux de financement proprement dits, qui nécessitent de nouveaux instruments de répression, mais aussi les trafics d'armes, le narco-trafic, la contrebande, le détournement de matériaux chimiques, biologiques ou nucléaires. Là aussi, le droit international doit prévaloir.

L'Afghanistan nous rappelle aussi l'importance des équilibres régionaux. La coalition a besoin, pour agir militairement, du soutien des pays limitrophes. Il en sera de même pour rechercher la solution politique. La stabilité de la région entière est cruciale. C'est la politique de la France d'encourager les coopérations régionales, source de progrès et de stabilité.

M. Alain Barrau et M. François Hollande. Très bien !

M. le Premier ministre. L'événement souligne aussi l'importance des solidarités culturelles et émotionnelles qui se fondent sur des sentiments d'appartenance dépassant les frontières.

Le terrorisme est l'ennemi de l'humanité, mais, pour que la communauté internationale reste unie dans ce combat, aucun de ses ensembles ou de ses groupes constitutifs ne doit se sentir rejeté ou méprisé en raison de ce qui fonde, à ses propres yeux, son identité. C'est ce langage de respect et de reconnaissance mutuels des peuples, des religions et des cultures que tient constamment notre pays.

Nous ne pourrions être durablement soutenus par tous dans la lutte contre le terrorisme, si nous paraissions tolérer des conflits, des injustices et des frustrations, sources de violence.

M. Pierre Lellouche. Et l'insécurité chez nous !

M. le Premier ministre. A cet égard, le retour au dialogue entre Israéliens et Palestiniens est essentiel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe*

communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert ainsi que sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.) Les événements du 11 septembre sont une « raison de plus » de faire la paix au Proche-Orient. La France a demandé, dès 1982, la création d'un Etat palestinien. C'est la position des Européens depuis 1999 et c'est maintenant celle du Président Bush. Pour ouvrir une perspective de paix, il faut recréer la confiance et redonner toute leur force aux principes d'une solution juste et durable. C'est le sens des efforts de la France. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)

Dans le monde actuel, les diverses formes de violence, l'irrespect des droits de l'homme, les atteintes à l'environnement, l'aggravation des inégalités se conjuguent et se renforcent les uns les autres. Ce constat nous conduit à insister sur l'importance de la démarche multilatérale à Marrakech, pour donner au protocole de Kyoto ses chances d'être mis en œuvre, à Doha, avec le lancement d'un nouveau cycle sur des bases qui préservent les points essentiels pour notre pays, en affirmant pleinement le rôle de l'ONU dans la crise afghane.

Il faut espérer que les Américains, qui ont fait l'expérience tragique de leur possible vulnérabilité et ont reçu le témoignage réconfortant de la solidarité internationale, souhaitent partager cette approche et cette démarche. Ils ont éprouvé l'utilité d'une coalition, ils devraient comprendre l'intérêt d'une démarche multilatérale pour traiter les problèmes communs de l'humanité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

L'Europe, quant à elle, s'affirme comme un acteur, un organisateur de cette « multipolarité ». Elle le manifeste de plus en plus, souvent à notre initiative, dans les enceintes internationales. Je veux croire que la recomposition des relations internationales entraînée par le 11 septembre favorisera une prise de conscience nouvelle chez ses partenaires. Il est souhaitable que la coalition contre le terrorisme soit prolongée par une coalition pour un monde plus juste donnant à chacun sa place dans la communauté internationale. C'est à cela que travaille et travaillera le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Madelin, premier orateur inscrit.

M. Alain Madelin. Monsieur le Premier ministre, je veux d'abord vous remercier de ce nouveau rendez-vous devant l'Assemblée nationale.

M. Jacques Myard. C'est bien tard !

M. Alain Madelin. Il prend place dans un tout autre contexte que celui du 3 octobre : aujourd'hui, Kaboul est libérée, les talibans ont été chassés, les musiques de joie retentissent à nouveau dans les rues, les enfants afghans retrouvent le sourire, les hommes leur identité, les femmes leur visage et peu à peu leur dignité. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, et du groupe du Rassemblement pour la République.* – *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe Socialiste et du groupe communiste.)*)

M. Jean-Claude Lefort. Seul Madelin n'a pas changé !

M. Alain Madelin. Vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, le régime qui soutenait les terroristes a été défait. Et je suis le premier à m'en réjouir car, c'est vrai, j'ai longtemps – très longtemps – eu le sentiment que nous étions bien peu à dénoncer cet aveuglement de la France et des démocraties face à l'oppression du peuple afghan sous le régime criminel des talibans, face à la

cruauté du sort réservé aux femmes, face aux risques de contagion intégriste de toute une région, face à l'installation des camps du terrorisme international sur un territoire transformé en place forte du trafic de drogue.

En 1980, j'étais aux côtés de la résistance afghane lorsque celle-ci s'organisait contre l'occupation soviétique. En 1999, j'étais aux côtés du commandant Massoud, dans la vallée du Panshir (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.* – *Murmures sur quelques bancs du groupe socialiste*), pour soutenir sa lutte contre le régime des talibans. J'ai essayé de toutes mes forces de relayer en France et en Europe (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. le président. Mes chers collègues !

M. Alain Madelin. ... ses appels à l'aide et de me faire l'écho de ses mises en garde face au danger qui nous menaçait tous.

M. Christian Bataille. Madelin, c'est Zorro !

M. Alain Madelin. Or, pas plus qu'à une autre époque nous n'avions voulu regarder en face le Cambodge des Khmers rouges, nous n'avons voulu regarder en face...

M. Pierre Forgues. Pinochet !

M. Alain Madelin. ... l'Afghanistan des talibans. Les images terribles du 11 septembre sont venues nous sortir de notre indifférence, mais j'aurais préféré que, au lieu d'accompagner d'obscures livraisons d'armes à l'Angola pour conduire toute une région à la guerre civile, la France apporte depuis longtemps son soutien au commandant Massoud. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Et je m'interroge, monsieur le Premier ministre – peut-être nous apporterez-vous une réponse le moment venu –, sur l'origine des missiles français Milan trouvés dans les arsenaux désertés par les talibans à Kaboul.

M. Yves Rome. Ils avaient aussi des armes américaines.

M. Alain Madelin. Mais, il est vrai, j'ai apprécié aussi que notre ministre des affaires étrangères reçoive le commandant Massoud en France, même si j'ai regretté que le communiqué officiel du Quai d'Orsay minimise l'importance de l'événement et n'y voie qu'une rencontre parmi d'autres destinée à contrebalancer celle qui s'était déroulée précédemment au ministère avec les représentants des talibans.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et l'Elysée ? Et Chirac ?

M. Alain Madelin. Oui, monsieur le Premier ministre, j'aurais aimé que vous receviez, vous aussi, le commandant Massoud, comme j'aurais aimé que les portes de l'Elysée ne restent pas closes devant l'homme qui nous avait mis en garde, qui s'était battu pour la liberté de son peuple, pour la nôtre aussi, et qui l'a payé de sa vie.

Dès le 11 septembre, la France a été solidaire du peuple américain, solidaire de sa riposte, et c'était l'honneur de notre pays. Mais nous avons hésité longtemps à fixer clairement nos objectifs en Afghanistan. Nous aurions pourtant dû être les premiers à dire que nous en poursuivions trois : éradiquer les bases du terrorisme, punir Ben Laden et mettre à bas le régime des talibans.

Les talibans, vous en avez parlé beaucoup aujourd'hui, monsieur le Premier ministre. Mais j'ai relu attentivement le débat du 3 octobre, qui aurait sans doute mérité, comme celui d'aujourd'hui, d'être suivi d'un vote de la représentation nationale. Beaucoup d'entre nous le pensent et l'ont demandé, mais vous avez préféré l'esquive, car vous mesurez sans doute mieux que qui-

conque que votre alliance plurielle aurait du mal à y résister. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Alfred Recours. Et la droite ?

M. Alain Madelin. Et dire cela, c'est sans doute expliquer partiellement les ambiguïtés de la position de la France. Car, en relisant de près les débats du 3 octobre, on s'aperçoit que, à aucun moment, monsieur le Premier ministre, vous n'avez parlé de débarrasser l'Afghanistan du régime des talibans. Vous n'avez même pas prononcé une seule fois le mot « taliban » dans votre discours du 3 octobre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Bacquet. M. Madelin n'est jamais là ! Qu'est-ce qu'il peut entendre ?

M. Alain Madelin. Il est vrai qu'il fut peu prononcé alors dans cette assemblée, à l'exception de l'intervention de mon ami Jean-François Mattei (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), qui a regretté que les démocraties aient applaudi la défaite soviétique en Afghanistan mais aient laissé le commandant Massoud se battre seul contre les talibans, et à l'exception aussi du président du groupe socialiste qui a su dénoncer le régime des talibans comme « complice et comptable de cette tragédie ». (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

C'était effectivement l'époque où la France, par la voix du ministre des affaires étrangères, tenait un langage officiel où les périphrases s'évertuaient à ne pas mettre en cause le régime des talibans, et expliquait que la riposte était « dirigée contre le réseau de Ben Laden et les infrastructures des talibans » dont ils pouvaient se servir – il disait bien : « les infrastructures ». Or, c'était pourtant déjà une évidence. L'efficacité de la riposte, l'exigence morale de notre intervention en Afghanistan imposaient la chute du régime des talibans et le démantèlement des réseaux de Ben Laden. Pour ma part, j'ai toujours pensé et dit que cette intervention en Afghanistan ne nécessitait pas l'envoi massif de troupes américaines ou européennes au sol, qu'elle ne comportait absolument pas le risque, souvent invoqué, d'une sorte de nouveau Vietnam : que ce serait au contraire l'affaire de quelques jours, dès lors que, appuyées par quelques commandos et quelques bombardements, les forces de la résistance afghane recevraient les moyens et le matériel nécessaire pour libérer elles-mêmes leur pays.

Comment expliquer l'aveuglement du passé ? Peut-être avez-vous surestimé la force des talibans – 40 000 hommes qui opprimaient 17 millions d'Afghans – et sous-estimé l'énergie et la force de résistance d'un peuple libre.

Quoi qu'il en soit, l'essentiel, c'est qu'aujourd'hui Kaboul soit libéré. Nous avons été solidaires et nous nous réjouissons tous de la chute du régime des talibans. Néanmoins, dans cette réjouissance, il y a comme un léger malaise. Tout se passe comme si vous n'aviez pas prévu ni voulu cette victoire, en tout cas pas sous cette forme-là. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et ce « vous », monsieur le Premier ministre, est un « vous » de cohabitation. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Ainsi, le 13 novembre dernier, à Abu Dhabi, on posait cette question au Président de la République : « Monsieur le Président, les dernières nouvelles d'Afghanistan ne sont pas très bonnes. Kaboul vient de tomber. Les forces de l'Alliance du Nord viennent d'entrer dans la ville. » Là où je me serais attendu à une expression de joie de sa part, il a répondu qu'« il était probablement difficile d'empêcher les forces de l'Alliance

du Nord d'entrer à Kaboul », comme si ce n'était pas là une excellente nouvelle. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence !

M. Alain Madelin. Il est vrai que c'était là contrarier les plans de la France, dont vous nous avez parlé il y a un instant, monsieur le Premier ministre. En effet, le plan d'action présenté dès le 1^{er} octobre, et dont j'ai déjà dit qu'il n'était pas à l'honneur de la France, appelait à la réunion des diverses composantes de l'Afghanistan pour reconstruire le pays – ce qui, en soi, est une bonne chose –, mentionnait l'ex-roi, les membres du Conseil de sécurité, les pays voisins, les autres pays intéressés, les Nations unies, l'Union européenne, mais oubliait – excusez du peu – toute référence aux forces unies qui résistaient depuis si longtemps au régime taliban dans l'indifférence de la communauté internationale. Ce sont pourtant ces forces-là qui allaient finalement libérer leur pays, nous dispensant d'une coûteuse et dangereuse intervention au sol des forces américaines et européennes. Ce plan français ressemblait à celui qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, entendait reconstruire la France sans parler du général de Gaulle, de la Résistance ou des Forces françaises libres. Il y a quelques jours, sur RTL, Bernard Kouchner déplorait que la France n'ait pas joué un rôle plus important dans un pays où plus de 1 000 volontaires s'étaient rendus pendant la guerre et où la réputation de la France n'est plus à faire.

Oui, je le répète, il y a comme un léger malaise et on a le sentiment qu'en envoyant des soldats sur le terrain la France vole au secours de la victoire.

Certes, nous avons, et ce depuis le début, un rôle à jouer au travers de nos forces d'élite mondialement estimées, à la fois pour mener des opérations de commando et pour traquer Ben Laden. Certes, nous pouvons aussi contribuer, vous l'avez dit, monsieur le Premier ministre, à sécuriser l'action humanitaire.

Mais il nous faut prendre garde d'entreprendre des actions qui pourraient entraîner la confusion du militaire et de l'humanitaire, au risque de compliquer, en Afghanistan et ailleurs, l'action de ces organisations.

Nous devons prendre garde encore à ce que notre présence aux côtés des forces afghanes, celles qui ont fait tomber le régime taliban, soit une présence utile, souhaitée et acceptable, une présence autant que nécessaire mais pas plus que nécessaire.

Si nous donnions le sentiment qu'en volant au secours de la victoire du Front uni nous venons voler une part de leur victoire, nous ferions un mauvais calcul. Car c'est aux Afghans, aux Afghans seuls, aux Afghans tous ensemble qu'il appartient de construire leur avenir.

De ce point de vue, je me réjouis de la prochaine réunion, de Berlin. Mais, après Berlin, c'est à Kaboul que devra se mettre en place l'autorité de transition représentative du peuple afghan. Et c'est bien que la France envoie dès maintenant son représentant à Kaboul.

Permettez-moi de porter le témoignage du commandant Massoud. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Il a toujours souhaité, bien sûr, la libération de son peuple, mais en même temps il voulait que le gouvernement qui succéderait à cette libération soit à l'image de l'Afghanistan. « Nous voulons, disait-il, que notre pays appartienne à ses citoyens. Nous pensons que l'islam, en tant que religion, doit servir à parfaire l'Etat et non pas à conserver l'ordre ancien au nom d'une tradition ancestrale. Nous voulons une République islamique tolérante, qui respecte les droits et les libertés de l'homme, qui

prône les règles de la démocratie ; parce que c'est une absurdité de dire que l'islam est en contradiction avec la démocratie... »

M. Christian Cuvilliez. C'est vrai.

M. Alain Madelin. Cet homme-là, pour le monde tout entier, pour le monde musulman, reste un exemple et un héros.

Oui, monsieur le Premier ministre, une aide d'urgence s'impose, une aide massive, une aide sans condition, cela a été dit et je m'en réjouis.

Il nous faut poursuivre la lutte contre le terrorisme. Ce sera, nous le savons, une tâche longue et difficile. Mais il nous faut aussi, comme vous nous l'avez dit en conclusion, repenser toute notre politique étrangère. C'est ce que nous aurions dû faire dès la chute du mur de Berlin. C'est ce que nous devons faire au lendemain de la crise afghane. Nous avons affaire à une nouvelle guerre, une nouvelle forme de totalitarisme. Il nous faut préparer maintenant une nouvelle paix.

À la large coalition internationale qui s'est constituée contre le terrorisme, il va nous falloir ajouter la coalition forte de toutes les démocraties désireuses de mener le combat ensemble pour la paix et la préservation des valeurs universelles qu'elles portent avec fierté.

Quelle serait la légitimité de notre action en Afghanistan, de notre riposte à la tragédie du 11 septembre si nous devons oublier, demain, les valeurs qui légitiment cette action et cette riposte pour d'autres peuples ou d'autres victimes ? Ce qui vient de se passer est très important et marque une rupture. Nous venons, nous les Français, nous les Européens, nous la communauté internationale, de légitimer, j'allais dire enfin, la chute d'un régime dont nous n'acceptons plus ni la tyrannie ni le sort réservé aux femmes. Comment imaginer que, demain, nous pourrions fermer les yeux sur des régimes qui n'ont rien à envier à celui des talibans en matière de tyrannie ou de mépris des droits de la femme ? Je pense au Soudan, le pays des enfants esclaves, autre dictature islamiste, autrefois pays d'accueil de Ben Laden, fabricant d'armes chimiques, zone de désastre pour les droits de l'homme, d'extermination et de famine organisées, terre de génocide de plus de deux millions d'êtres humains, et tout cela dans l'indifférence, la cécité internationale, loin des télévisions, loin du cœur.

Oui, cette nouvelle alliance de la paix et de la démocratie est nécessaire non seulement pour promouvoir la paix et la démocratie, mais aussi pour s'attaquer aux causes du sous-développement et de la misère. Car, à mes yeux, aider le développement, c'est aider les hommes et les femmes à se libérer.

Le combat pour la paix, le combat pour les droits humains fondamentaux, le combat pour la libération de l'homme et de la femme, le combat contre la misère et contre l'oppression, ces combats forment un tout. C'est là, pour moi, la voie que la France doit prendre, c'est là la voix que la France doit faire entendre dans le monde.

M. Jean-Claude Lefort. Un peu court.

M. Alain Madelin. Quand je pense à la politique étrangère de la France, il m'arrive souvent de penser à cette phrase du général de Gaulle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) lorsqu'il parlait de la voix de la France, à ce pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté dans le monde. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jacques Baumel. Pas vous !

M. le président. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, deux mois se sont écoulés entre le choc du 11 septembre, les attentats contre le World Trade Center et le Pentagone, et la chute des talibans à Kaboul, le 13 novembre.

Durant cette période, les autorités françaises ont fait preuve – qui peut le nier ? – de maîtrise, de sens des responsabilités et de volonté politique. Le Gouvernement est parvenu très rapidement à développer une démarche globale et cohérente qui intègre l'action militaire et diplomatique, l'approche humanitaire, la recherche d'une alternative politique crédible et un plan de reconstruction. Il convenait, en effet, de réfléchir très tôt à l'après-talibans, d'aider à bâtir un nouvel Afghanistan, d'imaginer son avenir politique, de chercher à répondre aux aspirations des peuples vers plus de liberté. La France remplit cette mission.

Après le 11 septembre, il y a eu le temps de l'émotion – comment ne pas être marqué par la vision que nous avons eue, sur place, des ruines du sud de Manhattan ? Puis est venu le temps de la réflexion, qui doit se prolonger, et enfin celui de l'action, qui n'est pas achevé. Mais il y a désormais, c'est vrai, le temps de la reconstruction.

La France, le Gouvernement, le Parlement ont manifesté à juste titre leur solidarité avec le peuple américain victime d'une agression effroyable. Mes chers collègues, 11 septembre-13 novembre : la déroute du régime des talibans est un cinglant démenti pour tous ceux qui s'impatientsaient ou se perdaient à l'infini dans des états d'âme, ou pour ces égarés qui n'hésitaient pas à renverser les charges de la preuve, qui doutaient de la capacité de la coalition antiterroriste et même de sa légitimité.

M. Alfred Recours. Très bien !

M. François Loncle. Les derniers développements devraient aussi inciter certains observateurs à plus de retenue quant à leur jugement quelque peu hâtif sur l'Alliance du Nord qui, quels que soient ses mérites, n'offre pas forcément toutes les garanties d'unité, de stabilité, de représentativité.

Mme Yvette Roudy. C'est vrai.

M. François Loncle. Avec la disparition du régime taliban, qui a abrité et soutenu les terroristes, l'un des deux principaux objectifs de la coalition a été atteint. Le second – c'est-à-dire la capture d'Oussama Ben Laden et le démantèlement des réseaux d'Al-Qaïda – semble à la portée de la coalition.

Se pose tout de suite la question de savoir que faire des leaders terroristes capturés. Evidemment, ils doivent être jugés. Mais par qui ? On peut comprendre le désir des Américains de déférer Ben Laden devant un tribunal de leur pays, puisqu'ils ont été la principale cible et victime des attentats. Mais la procédure choisie ne devra pas induire le risque de transformer, aux yeux de certains, Oussama Ben Laden en martyr, ce qui serait un comble !

M. Jacques Fleury. Très bien.

M. François Loncle. La lutte contre le terrorisme est une action de longue durée. La France et l'Europe ont déjà pris des mesures judiciaires, policières, financières en ce sens. Et il est réconfortant de constater que les États-Unis, et, en Europe, la Grande-Bretagne, ont fini par admettre le bien-fondé de certaines de ces mesures qu'ils n'approuvaient pas auparavant.

Les événements survenus depuis dix semaines ont bousculé l'échiquier mondial. Une nouvelle donne internationale se profile. Des défis sont à relever. Des chances

à saisir. Quel avenir pour l'Afghanistan ? Quelle place pour l'ONU ? Quel rôle pour le Pakistan, la Russie, la Chine, l'Inde, l'Iran ? Quel développement de la relation transatlantique ? Quelle action de l'Europe ? Quelles perspectives pour le Sud ? Autant de questions qui dessinent les contours du système international des prochaines années.

Tout en apportant son soutien diplomatique et militaire, la France a mis l'accent sur trois questions essentielles qui ont le mérite de la cohérence.

Premièrement, l'aide humanitaire d'urgence à apporter aux populations afghanes qui endurent des souffrances et des privations depuis près d'un quart de siècle.

Les organisations humanitaires internationales et les ONG ont accompli sur place, depuis de nombreuses années déjà, un travail considérable. Il convient de continuer à les appuyer, comme nous le faisons. La France a d'ailleurs été la première à soumettre un plan d'action, en vue d'amplifier l'aide humanitaire et de la coordonner. Ce plan a été en grande partie avalisé par nos partenaires européens et par l'ONU.

Mais, aujourd'hui, se produit un blocage, en raison de la situation instable qui règne en Afghanistan. Comment sortir de cette impasse ? Comment amener l'Ouzbékistan et les chefs afghans à coopérer ? Comment accéder à Mazar-e-Charif et sécuriser les axes de communications pour permettre aux convois de ravitailler les villes et les populations ? C'est l'urgence du moment.

Deuxièmement, l'organisation d'une transition politique en Afghanistan.

Pour qu'elle puisse se mettre en place convenablement, la condition *sine qua non* est la restauration de la paix, fondée sur un accord entre tous les groupes afghans. Du côté de la coalition, nous ne cherchons aucunement à imposer une solution, à nous ingérer dans les affaires intérieures afghanes, encore moins à placer le pays sous tutelle. Ce n'est évidemment pas à nous de définir le régime constitutionnel de ce pays, après qu'il se sera débarrassé du régime obscurantiste des talibans. Pour autant, l'Afghanistan ne doit pas retomber dans des errements antérieurs, succomber de nouveau à des luttes intestines qui ont déchiré le pays, fait le lit des talibans, et que rejette la population.

M. Christian Cuvilliez. Absolument !

M. François Loncle. On peut craindre une compétition acharnée pour le pouvoir, une fragmentation du pays. Ces peurs sont-elles fondées ? Comment les conjurer ? *Quid* de Kaboul qui devrait être neutralisée, probablement avec le concours d'une force internationale sous la responsabilité de l'ONU, pour éviter d'aiguiser l'appétit de certains chefs de guerre ?

Nous devons faire comprendre aux Afghans qu'ils ont une chance historique à saisir pour repartir sur de nouvelles bases, dans la mesure où jamais le monde n'a été aussi mobilisé en leur faveur. Ils ont beaucoup à gagner s'ils s'engagent dans un processus de coopération et de réconciliation, et beaucoup à perdre s'ils réactivent les querelles anciennes.

La fin du régime taliban, mes chers collègues, représente aussi et surtout un formidable espoir pour les femmes afghanes qui ont subi tragiquement le fanatisme religieux, l'obscurantisme. Il ne faut pas les décevoir. C'est pourquoi nous devons tout entreprendre pour que le futur pouvoir à Kaboul respecte les droits des femmes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

Que s'accélère enfin l'histoire pour les femmes, pour la démocratie !

Notre action vise à favoriser les conditions permettant aux Afghans de décider eux-mêmes de leur forme de gouvernement. Dans ce contexte, les Nations unies ont un rôle primordial à jouer. Et il faut louer à cet égard les efforts déployés par le grand diplomate algérien Lakhdar Brahimi pour réunir toutes les composantes représentatives du peuple afghan et faire surgir une solution politique durable.

Il nous disait récemment, au siège des Nations unies, joignant le geste à la parole : « Je m'efforce de rassembler les fils épars de la nation afghane pour tresser une corde solide. »

C'est un processus aussi complexe et délicat qu'indispensable. Quelles en sont aujourd'hui les perspectives ? Quelles sont les bases de discussion de la conférence inter-afghane qui doit se tenir, et nous nous en réjouissons, lundi à Berlin ? Il s'agit d'un problème déterminant pour l'Afghanistan mais également pour les Etats voisins dont les intérêts doivent être pris en compte.

Troisièmement, la reconstruction de l'Afghanistan. C'est une tâche à laquelle il faut s'atteler bien sûr dès maintenant. En raison de la géographie spécifique de l'Afghanistan et de ses divisions ethniques, il conviendra, pour des raisons d'efficacité, de justice et de sécurité, de mener une politique décentralisée de reconstruction et de développement qui repose sur les agences de l'ONU et sur les ONG ayant déjà une expérience afghane.

La France ne devrait-elle pas aussi proposer ses services pour contribuer à l'élimination des mines antipersonnel, un domaine dans lequel elle a à faire valoir une expertise reconnue ? C'est une question qui deviendra rapidement primordiale quand il s'agira de relancer l'économie afghane.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur le Premier ministre, aucune cause ne justifie le terrorisme. Le terrorisme ne résulte pas des injustices du monde, mais il s'en nourrit. Les inégalités criantes contre lesquelles la France n'a cessé de s'élever, encore récemment à Durban, et constituent le terreau sur lequel prospèrent les frustrations, la haine, les idéologies criminelles qui se servent de la religion comme alibi.

Nous devons défricher ces terrains, nous attaquer aux problèmes du monde, aux déséquilibres économiques, sociaux, écologiques, démographiques, culturels. Il faut collectivement porter remède aux maux de la planète et régler les conflits « poudrières » comme celui du Proche-Orient. Il s'agit de mettre en œuvre un vaste programme de combat contre la pauvreté, la désolation, la désespérance. Il faut apporter un véritable espoir à ces milliards d'hommes et de femmes victimes de la misère, des guerres et des maladies.

Les attentats du 11 septembre et leurs conséquences appellent une remise en cause, chez nous comme au sud de la planète, y compris dans le monde arabo-musulman.

Tournons davantage notre regard vers le Sud confronté à de nouvelles difficultés. Nouons un dialogue ouvert et constructif – certainement pas moralisateur ou néo-colonialiste – avec les pays et les peuples du Sud. Respectons-les. Respectons leurs cultures, leurs modes de vie, leurs visions du monde. La dignité doit être présente de part et d'autre.

Mais, en même temps, le Sud doit régler la question fondamentale de la démocratie. Que les valeurs démocratiques, qui ne sont pas occidentales mais universelles par essence, irriguent les pays arabes et musulmans, ainsi que ceux du Sud d'une manière générale. Encourageons chez

eux les forces de la modernité, notamment celles qui accordent aux femmes toute leur place dans la société. C'est un défi majeur, autant pour eux que pour nous.

Par ailleurs, chacun sait bien qu'il n'y a pas de lien entre la situation au Proche-Orient et les événements dramatiques qui se sont enchaînés depuis le 11 septembre de New York et Washington à Kaboul. De toute évidence, les inspireurs des attentats et les talibans avaient d'autres préoccupations que celles de l'avenir de la Palestine. Leurs objectifs radicalement destructeurs et terroristes, leur sinistre culture de mort sont antinomiques des idéaux de toute résistance. Le 11 septembre, il s'agissait de mener une opération kamikaze anti-américaine effroyable. Au Proche-Orient, c'est la terre que se disputent deux peuples et leurs représentants.

Il faut nous préoccuper du destin d'Israël et de la Palestine. On peut espérer que la visite effectuée il y a quelques jours sur le terrain par la troïka européenne, les récentes interventions du président Bush et du secrétaire d'Etat, Colin Powell, vos propos à l'instant, monsieur le Premier ministre, permettent un début d'apaisement.

Prenons garde, cependant, aux désordres du monde. Le Proche-Orient est une région à haut risque, disputée de façon malheureuse par deux peuples victimes de l'histoire. Deux peuples et un seul territoire : un peuple victime d'un holocauste abominable perpétré en Europe par des Européens, un peuple écarté par le précédent, victime d'un peuple victime. Situation tragique bien définie par Edward Saïd, intellectuel palestinien vivant aux Etats-Unis.

Les arguments des uns et des autres ont leur logique. Logique légitimant la conquête dans le cas d'Israël, la reconquête en ce qui concerne les Palestiniens. Logiques de guerre, d'exclusion, aux antipodes de la paix. Les uns et les autres le savent. Leurs voisins arabes le savent. La communauté internationale le sait. La paix des armes est une paix incertaine, fragile et illusoire. Un processus durable passe nécessairement par la reconnaissance de l'autre, par un compromis, toujours difficile à trouver, et par un sacrifice, inévitablement douloureux. La paix suppose l'abandon du « tout ou rien », un effort de raison et une grande volonté d'aboutir.

Certains Israéliens et Palestiniens ont fait preuve, dans le passé, de cette obstination à engager, poursuivre et conclure un processus de paix. Mais les extrémistes des deux bords ont tenté, malheureusement souvent avec succès, de réveiller les antagonismes, la haine, brisant ainsi les acquis du dialogue et sapant les démarches de paix. Au Proche-Orient, l'horizon immédiat est, hélas ! encore un horizon de guerre, dans un contexte régional et international tourmenté.

La communauté internationale est directement interpellée, notamment son représentant le plus puissant, les Etats-Unis, mais aussi l'Europe et bien sûr la France parce qu'ils ont une responsabilité historique et parce qu'au-delà de la région concernée, c'est la stabilité générale qui est menacée par la perpétuation et même, disons-le, par l'aggravation des tensions israélo-palestiniennes. S'il est une leçon à tirer des événements du 11 septembre, c'est bien celle-là : aucun Etat, aussi puissant soit-il, n'est à l'abri des désordres du monde.

Dès lors, il est urgent de trouver les réponses aux questions que l'on se pose. Comment aider les courants favorables à la paix ? Comment censurer et sanctionner les comportements irresponsables et criminogènes ? Comment revenir à l'esprit de Barcelone et d'Oslo ? Comment rappeler les signataires à leur parole, mettre fin aux violences et à la colonisation des territoires, faire respecter les

résolutions de l'ONU, procéder à la reconnaissance d'un Etat palestinien viable, comme la France le demande depuis 1982 ?

La France peut et doit encourager ce processus. Elle bénéficie d'un capital d'écoute dans la région, en Israël et en Iran mais aussi en Egypte, en Syrie, au Liban et en Jordanie. Elle a mis ses hommes et ses matériels au service de la paix et de la justice internationale. Cette disponibilité doit et peut être mise au service d'une initiative de paix européenne. (*Murmures sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Loin des dissonances entendues lors de l'éclatement de la Yougoslavie ou de la guerre du Golfe, l'Europe s'est rassemblée dans la lutte contre le terrorisme, comme elle avait été auparavant solidaire lors de la crise du Kosovo et, plus récemment, à propos de la Macédoine.

M. le président. Monsieur Loncle, il vous faut conclure.

M. François Loncle. Je conclus, monsieur le président.

Mais il faut bien admettre que l'Europe est plus unie diplomatiquement que militairement. Une fois de plus, l'action en Afghanistan démontre qu'il faut davantage d'Europe, davantage d'Europe politique et diplomatique, davantage d'Europe militaire.

M. Pierre Lellouche. Il ne s'agit pas du budget de la défense, monsieur Loncle !

M. François Loncle. De même, nous devons continuer à valoriser le rôle des Nations unies. C'est certainement la meilleure façon de persuader les Etats-Unis d'opter pour une approche différente des relations internationales en s'intéressant au multilatéral.

A la suite des attentats du 11 septembre, les Américains ont compris qu'ils ne pouvaient pas se mettre en retrait du monde. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Changeront-ils pour autant d'orientation et de méthode ? Cela les amènera-t-il à accentuer leur inclination unilatéraliste ? Ou bien cela les conduira-t-il à une plus grande ouverture vers un multilatéralisme plus que jamais nécessaire ? L'Europe et la France en particulier doivent les convaincre, car c'est leur intérêt et le nôtre, de choisir la seconde solution. C'est pourquoi il faut établir une nouvelle relation transatlantique, solidaire et forte, mais plus équilibrée, plus égalitaire.

Nous sommes des alliés fiables, des partenaires sûrs des Etats-Unis, mais nous ne sommes pas alignés sur eux.

Nous devons forcer par le dialogue, par la négociation, les chemins de la paix, partout où des risques d'embrassement menacent, en particulier au Proche-Orient, en Afrique, en Asie centrale. Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans votre récent discours à l'ONU, la coalition contre le terrorisme doit s'accompagner d'une coalition pour construire un ordre international plus civilisé, pour humaniser le monde. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé.

M. Alain Juppé. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, madame et messieurs les ministres, mes chers collègues, dans le débat qui nous réunit aujourd'hui, il y a comme toujours la forme et le fond. Le

moins que l'on puisse dire, monsieur le Premier ministre, c'est qu'avec le Parlement vous n'y mettez pas toujours les formes.

M. Jean-Paul Bacquet. C'est un expert qui parle !

M. Alain Juppé. Certes, vous recevez régulièrement les présidents de nos groupes politiques et de nos commissions. Certes, vos ministres viennent s'exprimer régulièrement devant nos commissions des affaires étrangères et de la défense. Mais nous avons parfois le sentiment, quand nous sortons de ces réunions...

M. René Mangin. On ne vous y voit pas !

M. Alain Juppé. ... de ne pas en savoir beaucoup plus qu'après la lecture de notre journal quotidien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement.*) Quant à l'engagement de nos avions et de nos troupes au sol, on peut toujours ergoter – guerre ou pas ? autorisation du Parlement ou pas ? –, ce qui est sûr, et on le dit parfois dans votre propre majorité, c'est que nous sommes en général informés *a posteriori*, contrairement à ce que l'on observe dans la plupart des grandes démocraties parlementaires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Mais je veux m'attacher principalement aux questions de fond. Une bataille est en passe d'être gagnée, celle que les Etats-Unis d'Amérique ont menée avec notre approbation pour abattre le régime taliban. Ce régime était un régime d'oppression. Qui d'entre nous n'a pas dénoncé avec indignation l'état d'esclavage dans lequel il maintenait les femmes afghanes ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Ce régime avait clairement fait le choix de la complicité avec Al-Qaida et Ben Laden dont il accueillait les commandos sur son sol et dont il n'a jamais condamné les monstrueux attentats. Il fallait donc en débarrasser l'Afghanistan et le monde et, pour y parvenir, l'usage de la force était légitime.

M. Jean-François Mattei. Très bien !

M. Alain Juppé. Le Président de la République et le Gouvernement ont donc eu raison d'affirmer dès le départ la solidarité de la France. Ils ont eu raison de faire preuve de sang-froid et de ténacité quand certains experts ou certains politiciens ont commencé à critiquer les bombardements et à prédire l'enlèvement, comme au Kosovo, souvenez-vous.

Mais cette victoire militaire, dont vous avez eu raison de dire qu'elle reste à parachever, ne règle évidemment pas tous les problèmes. Beaucoup d'autres batailles doivent être encore livrées et gagnées, et d'abord la bataille de l'aide humanitaire.

Le peuple afghan est harassé de souffrances, après des décennies de guerre et de terreur. Les bombardements américains, si nécessaires qu'ils fussent, ont provoqué de nouveaux déplacements de population. La situation des réfugiés s'est aggravée. Les ONG, notamment les organisations françaises, ont accompli, dans un contexte difficile, voire impossible, un travail admirable, tout comme les journalistes qui ont fait leur métier d'informer, pour plusieurs d'entre eux au péril de leur vie.

Une mobilisation internationale de grande ampleur est maintenant indispensable et c'est l'honneur de la France d'avoir fait, à l'initiative du Président de la République, des propositions concrètes pour donner une nouvelle impulsion à l'aide européenne, pour mieux la coordonner, pour assurer plus efficacement la distribution des secours. Nous souhaitons tous, j'en suis sûr, que les

troupes françaises qui doivent sécuriser l'aéroport de Mazar-e-Charif et l'acheminement de l'aide puissent sortir de la situation de blocage un peu ridicule, il faut bien le dire, où elles se trouvent aujourd'hui.

M. Hervé de Charette. En effet !

M. Alain Juppé. Bataille du règlement politique aussi. Le renversement du régime taliban ne serait qu'une victoire à la Pyrrhus si devaient lui succéder une nouvelle dictature ou de nouvelles luttes interethniques. La reconstruction de l'Afghanistan ne pourra réussir que si la concorde nationale revient, si les différentes composantes du peuple afghan se sentent équitablement associées à l'exercice du pouvoir, bref, si la démocratie progresse. Or, ce n'est peut-être pas la pente naturelle des partis et des clans. Il est donc nécessaire que, dans le respect de la souveraineté de la nation afghane, la communauté internationale s'engage avec détermination dans le processus.

Très tôt, le Président de la République l'a souligné dans ses conversations avec le Président Bush. Très tôt, il a demandé que les Nations unies prennent toute leur place dans la recherche de la solution politique, et c'est dans cet esprit qu'il a apporté, à New York même, le soutien de la France à M. Brahimi.

Nous nous réjouissons d'apprendre qu'une conférence inter-afghane se tiendra samedi prochain à Berlin et qu'on y discutera du plan élaboré par l'ONU. Nous souhaitons que le gouvernement français fasse preuve, en la matière, d'imagination et de détermination.

D'autres batailles dépassent les seules frontières de l'Afghanistan.

Comme nous avons été nombreux à le dire le 11 septembre, la lutte contre le terrorisme international sera longue et difficile. Elle ne s'arrêtera pas avec la capture tant souhaitée de Ben Laden. C'est une action multiforme et de longue haleine que toutes les démocraties doivent mener de concert. Démantèlement des réseaux financiers de blanchiment de l'argent du terrorisme et des grands trafics internationaux, coopération judiciaire et policière pour traquer les organisations terroristes, action diplomatique continue et résolue à l'égard des pays dont la complaisance ou l'indifférence favorise le développement de ces réseaux : tout ou presque reste à faire. Le risque, habituel dans la vie internationale, est tout simplement le risque de relâchement. L'Afghanistan n'est pas, nous le savons, la seule base politique, financière, militaire du terrorisme. Il faut continuer le combat. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Je voudrais maintenant évoquer une autre bataille, peut-être moins consensuelle que la précédente. Je veux parler du règlement des conflits régionaux qui pourrissent la vie internationale.

On dit parfois qu'il est abusif d'établir un lien de cause à effet entre ces conflits, au premier rang desquels le conflit israélo-palestinien, et le terrorisme. Sans doute y a-t-il une manière maladroite et même inacceptable de faire l'amalgame. Certains militants de l'anti-américanisme, toujours actifs en France...

M. Charles de Courson. Surtout à gauche !

M. Alain Juppé. ... dans les rangs de la gauche plurielle notamment...

M. Alain Tourret. Et le général de Gaulle ?

M. Alain Juppé. ... n'hésitent pas à instruire un procès paradoxal contre les Etats-Unis qui seraient coupables, à leurs yeux, de la tragédie qui les frappe. Fort heureuse-

ment, la grande majorité des Français ont compris que nous étions nous-mêmes concernés, comme l'a dit Jacques Chirac dès le premier jour ; ils ont vécu un élan de solidarité profond et raisonné.

Il n'en reste pas moins que les injustices et les frustrations qui perdurent en de nombreuses régions du monde, notamment au Proche-Orient, nourrissent le désir de vengeance et la tentation de violence. Tous les contacts que nous avons pu avoir, les uns et les autres, au cours des dernières semaines, avec des responsables arabes ou musulmans, fussent-ils parmi les plus modérés ou les plus réalistes, sont convergents : si le processus de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne n'est pas vigoureusement relancé, l'extrémisme aura de beaux jours devant lui et pas seulement au Proche-Orient. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Sans aborder ici le fond du problème, et sans pointer du doigt l'un ou l'autre camp, il faut appeler avec solennité les protagonistes du conflit et tous ceux qui peuvent aider son règlement à reprendre l'initiative pour sortir du blocage actuel sur la base des résolutions des Nations unies et des conclusions de la conférence de Madrid.

Face à de si grands défis, la France est-elle à la hauteur ? Dans cet hémicycle nous ne pouvons pas éluder la question. La France, et l'Europe. Je sais bien qu'une de nos manies nationales est l'autodénigrement. Certains, depuis le 11 septembre, n'ont pas manqué à la règle. Sans doute, dans telle ou telle circonstance, aurions-nous pu mieux faire ! Par exemple en tirant mieux parti de notre potentiel d'influence sur certains responsables afghans afin de préparer, en amont, le terrain du règlement politique. La France a une crédibilité et un capital de sympathie sur place que nous devons faire prospérer. Souvenons-nous, par exemple, du lycée français de Kaboul...

Je sais, par expérience, qu'il est toujours facile de réécrire l'histoire quand on en connaît la fin. Au total, notre diplomatie, sous l'impulsion du Président de la République, a été très active. (*Sourires sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Yves Rome. Ah oui ?

M. Alain Juppé. J'entends quelques ricanements quand je parle du Président de la République. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Yvette Roudy. C'est drôle !

M. Alain Juppé. Je vais vous faire une confidence, mes chers collègues : je vais continuer parce que cela correspond évidemment à la réalité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je veux tout particulièrement saluer le travail de notre représentation auprès des Nations unies : l'action de la France au Conseil de sécurité, notamment lorsque nous en avons récemment assuré la présidence, a été remarquablement efficace et a permis, en liaison avec celle de la Grande-Bretagne, de faire adopter des résolutions qui fixent le cadre politique des conversations actuelles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Parfois, il est vrai, l'omniprésence britannique a fait envie, de ce côté-ci de la Manche. Sans méconnaître l'ardeur au combat du « 10 Downing Street » et sa contribution au succès, je me suis néanmoins dit, en regardant certains reportages télévisés sur la propagande islamiste dans les banlieues de Londres, que la lutte

contre les réseaux terroristes se livre aussi à la maison. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Autre doute exprimé sur le rôle de la France : celui qui porte sur notre capacité militaire à assumer nos ambitions. Ici encore, il faut raison garder. J'ai entendu dire qu'il fallait remettre à plat toute notre politique de défense. Ce serait à l'évidence un contresens et, sans doute, un mauvais coup. La réorganisation de nos armées, engagée en 1996, s'est fixé des objectifs qui sont en exacte cohérence avec l'évolution des menaces internationales telles que nous les voyons se développer, notamment depuis le 11 septembre dernier. Comme le rappelait récemment François Fillon dans un article intitulé *Affûter sans bouleverser*, la projection des forces dont nous avons besoin pour faire face à nos engagements en Europe ou hors d'Europe, dans les Balkans ou en Afghanistan, est précisément le « principe cardinal » de la réforme que nous avons engagée à cette époque. La professionnalisation de nos armées était un préalable indispensable à sa mise en œuvre.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Alain Juppé. Ce qui est vrai, c'est qu'un tel changement, par rapport à l'impératif qui a été longtemps le nôtre de « contrer à nos frontières une menace territoriale massive », demande des moyens. La France a voulu trop tôt toucher les dividendes de la paix. Elle a exagérément réduit la part de son budget de défense qui est passé de 3 à 2 % de son PIB. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Là est le véritable exemple que nous donne la Grande-Bretagne qui a su, elle, ne pas baisser la garde. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

La difficulté française, en matière de défense, n'est donc pas dans la fixation des objectifs, qui sont bons, mais dans la mise en œuvre des moyens, qui sont insuffisants, en équipement comme en fonctionnement.

Mme Nicole Bricq. C'est trop facile !

M. Alain Juppé. D'autant plus que l'Union européenne veut à son tour se doter d'une force de projection de 60 000 hommes avec leur accompagnement aérien et maritime. Conseil européen après Conseil européen, le projet avance, trop lentement à l'évidence, à la mesure de la faible cohésion dont la politique extérieure de l'Union donne parfois le spectacle.

Même si le Conseil européen du 21 septembre a permis d'afficher la solidarité des Quinze aux côtés des Etats-Unis et de progresser dans la construction du troisième pilier avec, en particulier, la décision de principe de créer un mandat d'arrêt européen, la visibilité de l'Europe en tant que puissance n'a pas été à la hauteur.

M. Jacques Myard. Ce n'est pas demain la veille !

M. Alain Juppé. Les dirigeants des grands pays européens dotés d'une forte tradition diplomatique ont d'ailleurs donné le sentiment qu'ils se préoccupaient d'abord de tirer la couverture à eux.

M. Jacques Myard. L'Europe des nations, d'abord !

M. Alain Juppé. Ces comportements rassureront ceux qui redoutent la disparition des Etats-nations dans le jeu européen. Ils ne réjouiront pas pleinement ceux qui, comme moi, tout en ayant la forte conviction que l'Europe n'a pas de voix internationale sans celles de la

France, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et de quelques autres, souhaitent aussi qu'elle accède au rang de puissance à part entière sur la scène mondiale.

Mme Christine Boutin. On en est loin !

M. Alain Juppé. On voit bien le dilemme dans lequel sont enfermés les Etats-Unis d'Amérique : ils interviennent trop, on les taxe d'impérialisme ; ils se retirent du jeu, on leur reproche leur isolationnisme. Fatalité dans un monde où domine un seul pôle de puissance ! Il est donc impératif de construire un équilibre multipolaire ; la Russie et la Chine, dont on a vu l'habileté à gérer la crise récente, en seront. Nous avons encore beaucoup d'efforts à faire pour que l'Union européenne ait toute sa place en tant que telle autour de la table.

Je voudrais, pour conclure, évoquer encore deux défis qui, depuis le 11 septembre, ont pris une acuité accrue.

En premier lieu, le défi de la pauvreté et des inégalités entre les peuples.

J'entends souvent dire que rien ne sera plus comme avant – comme avant le 11 septembre, naturellement –, que tout a changé !

Et je me demande parfois ce qui a changé pour la masse des paysans chinois, indiens, nigériens ou dans les banlieues du Caire ou de Johannesburg.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. Alain Juppé. La misère et l'injustice sont le berceau de la haine et de la violence.

Nous n'avons aucune chance d'aller vers un monde meilleur, apaisé et équilibré, si nous ne parvenons à mieux partager nos richesses. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le libre commerce, à condition qu'il se dote de règles, notamment sociales et environnementales, peut y contribuer. Mais l'aide des pays riches reste cruciale. Au lendemain du 11 septembre, le directeur général de la Banque mondiale écrivait en ce sens un bel article dans les colonnes d'un grand journal français. Il y a beaucoup de projets dans l'air. Il y a beaucoup d'actions en cours. Sans doute manque-t-il une vision d'ensemble et une volonté collective. Nous étions nombreux, souvenez-vous, il y a quelques années, à rêver d'une « grande alliance pour le développement. » L'urgence peut aujourd'hui réveiller les vieux rêves.

Dernier défi, dernier combat : celui des idées. Il est frappant de voir le Président des Etats-Unis convier à sa table des ambassadeurs musulmans pour partager le repas de ramadan, après la rupture du jeûne.

Symbole bien sûr. Symbole presque naïf de notre préoccupation commune d'éviter tout ce qui pourrait ressembler à une croisade de la chrétienté contre l'islam. Mais nous le répétons si souvent qu'il y a un manifestement doute. Il faut aborder la question avec franchise.

Chacun dénonce à raison « le choc des civilisations ». Est-ce à dire que les civilisations n'existent pas ? Si. Peut-être sont-elles mortelles, mais leurs différences constituent une réalité et une indispensable grille de lecture des tensions ou des incompréhensions qui marquent la vie internationale.

La bonne démarche, c'est non pas de nier la diversité, mais d'éviter le choc en cultivant beaucoup plus intensément que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, le dialogue des cultures. Nous ne nous connaissons pas assez les uns les autres. Or l'ignorance nourrit l'hostilité et la peur. Nous devons œuvrer à tous les niveaux – organisations

internationales, Etats, coopération décentralisée, c'est-à-dire villes et régions, mais aussi universités, intellectuels, artistes – pour la connaissance et le respect mutuels.

Les efforts doivent venir de part et d'autres. De nous, Européens, occidentaux, qui avons, c'est vrai, trop tendance à vouloir imposer notre système de valeurs à toutes les nations, mais aussi des autres. Chaque culture, chaque religion, chaque civilisation doit pratiquer le doute méthodique. Et, fort heureusement, nous recevons du monde musulman des messages encourageants.

Par exemple celui du roi du Maroc, Mohammed VI, qui déclare en sa qualité de « Commandeur des croyants » : « Le sort fait aux femmes en Afghanistan est intolérable. Cette burqa est une prison en tissu et, plus encore, une prison morale ». Ou bien encore : « Nous sommes à la fois fiers de notre spiritualité et inscrits dans les valeurs universelles d'humanisme. »

Oui, mes chers collègues, sur ces bases, le dialogue est possible et l'espoir est permis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, permettez-moi d'abord de regretter que la télévision ne remplisse plus son office et que nos concitoyens ne puissent suivre l'intégralité de nos débats. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Pierre Michel. C'est scandaleux !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. C'est une honte !

M. Maurice Leroy. Cela aurait dû être organisé en conférence des présidents !

M. le président. Chers collègues, si M. Chevènement m'autorise à l'interrompre un instant, je me permettrai de vous rappeler que je n'ai aucune autorité sur la télévision (« Si ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), et que celle-ci a décidé en toute souveraineté et en toute indépendance de retransmettre le débat jusqu'à seize heures vingt très exactement.

M. Pierre Lellouche. C'est scandaleux !

M. le président. Nous ne sommes plus à l'époque où le pouvoir législatif donnait des ordres.

Mme Yvette Roudy. Très bien !

M. Maurice Leroy. C'est lamentable !

M. le président. Monsieur Chevènement, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, je reste convaincu que la Constitution, qui place la souveraineté dans la nation, implique que la télévision ne peut pas prendre une telle décision « en toute souveraineté et en toute indépendance. » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Paul Bacquet. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le Premier ministre, la situation en Afghanistan a changé de manière rapide. Ayant d'emblée considéré la riposte américaine aux attentats du 11 septembre comme légitime, puisqu'elle n'est pas une guerre contre le peuple afghan et encore moins contre l'Islam, je me réjouis de la chute du régime des talibans, qui protégeait l'organisation terroriste d'Oussama Ben Laden.

Plusieurs questions se posent désormais, d'abord sur l'intervention et le cadre d'emploi d'unités militaires françaises, déjà présentes dans la région, et, ensuite, sur l'action la plus utile que peut mener la France non seulement pour combattre le terrorisme, mais aussi pour assécher le terreau sur lequel il a pu se développer.

La France, membre permanent du Conseil de sécurité, doit veiller en premier lieu à ce que la crise afghane soit surmontée dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Au moment où les troupes françaises d'appui au dispositif humanitaire ont quelque peine à se mettre en place, le cadre de leur intervention doit être défini dans la clarté. Le Gouvernement doit obtenir et fournir au Parlement toutes les informations et les garanties concernant les missions et les objectifs qui leur sont assignés, ainsi que celles qui concernent les décisions opérationnelles. Il ne suffit pas de dire que les Etats-Unis sont prêts à nous associer aux missions et à leur définition. Encore faut-il savoir lesquelles ! Il n'est pas normal que nos troupes – je le dis comme je le pense – puissent être engagées sans un vote du Parlement. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Je suis tout à fait prêt à approuver la présence sur le territoire afghan de nos forces militaires pour contribuer à sécuriser l'action humanitaire. Il est légitime d'apporter une aide substantielle à la population afghane, qui a beaucoup souffert dans cette crise et qui se trouve déjà confrontée aux rigueurs de l'hiver. Tel est l'objectif raisonnable auquel doit répondre notre présence militaire. Mais l'histoire nous apprend qu'il est très facile de passer, comme en Bosnie, d'une intervention purement humanitaire au départ à une intervention militaire. Dans une région du monde où les enjeux pétroliers et gazières sont déterminants et qui n'a jamais été dans notre zone d'influence, nous courons le risque d'être entraînés rapidement bien au-delà des objectifs assignés à nos forces. C'est pourquoi la contribution que la France doit apporter est avant tout de nature politique.

Il appartient à la France, membre du Conseil de sécurité de l'ONU, de veiller à ce que l'avenir de l'Afghanistan, après la chute du régime des talibans, soit organisé par les Nations unies sur les fondements des règles du droit international. Je ne pense pas qu'il y ait de désaccord entre nous sur ce sujet, mais il vaut mieux le vérifier.

Les Etats-Unis, fondés à exercer leur droit de légitime défense, en poursuivant le réseau terroriste Al-Qaïda et ceux qui le protégeaient, ne peuvent assumer seuls la mission de trouver une issue politique, capable de rassembler le peuple afghan. Les forces de l'Alliance du Nord, qui ont obtenu la victoire militaire à la suite des frappes américaines, ne représentent pas la totalité du peuple afghan, loin s'en faut. Elles ne doivent pas chercher à imposer le pouvoir d'une minorité sur une majorité et ne peuvent, à elles seules, opérer la recomposition politique après la chute du régime des talibans. Nous devons avoir en vue l'équilibre de la région, et particulièrement les risques que

ferait peser sur le Pakistan, déjà sérieusement éprouvé du point de vue politique, l'exclusion du pouvoir de la population pachtoune. Le Pakistan, vous le savez bien mes chers collègues, n'est pas n'importe quel pays.

Seules les Nations unies sont fondées à apporter une impulsion décisive et il est souhaitable que la réunion de Berlin permette d'enclencher le processus de la réconciliation de tous les Afghans. La réconciliation des forces politiques, même si la tâche se révèle particulièrement difficile, ne peut aboutir que dans le cadre de l'ONU. La France se doit donc d'apporter son soutien actif à l'action de M. Lakhdar Brahimi, en vue de mettre en place un gouvernement représentatif de tout le peuple afghan.

En même temps que la recherche d'une solution politique, la communauté internationale doit œuvrer pour apporter une aide à la reconstruction de l'Afghanistan. Une présence internationale peut être envisagée sous l'égide de l'ONU et sous forme d'une force de maintien de la paix, mais de manière limitée dans le temps, car il appartiendra au futur gouvernement afghan de trouver les conditions de l'établissement de la paix civile et du désarmement des factions.

La résolution du Conseil de sécurité des Nations unies du 14 novembre, d'origine franco-britannique, permet la constitution d'une force multinationale. Elle constitue une base sérieuse, parce qu'elle réaffirme en même temps l'attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale de l'Afghanistan.

Il s'agit bien, pour l'ONU, de jouer un rôle décisif dans une période de transition. C'est le rôle de la France que de le rappeler. Nous devons faire preuve de discernement lorsqu'il s'agit d'impliquer l'OTAN, d'une manière ou d'une autre, dans le règlement de la crise afghane. L'article 5 de la Charte de l'Atlantique Nord, mis en œuvre au lendemain des attentats du 11 septembre, autorise l'OTAN à intervenir hors de la zone de ses missions traditionnelles, pour assurer la défense de l'un de ses membres. Est-on encore dans ce cas de figure dès lors que l'on examine les modalités logistiques d'appui à une action humanitaire destinée aux populations civiles en Afghanistan ? C'est peu probable, et la France doit le dire clairement. En tout domaine, notre pays se doit de jouer les éclaireurs, et non les suiveurs.

La lutte contre le terrorisme n'est nullement achevée. Il faut mobiliser d'autres moyens que les seuls moyens militaires. Une lutte efficace passe par la mise en commun des moyens de renseignements, des enquêtes policières et financières approfondies. Les huit recommandations du GAFI vont dans le bon sens, mais sont insuffisantes parce que l'on touche, vous le savez bien, à des domaines très sensibles : paradis fiscaux, secret bancaire, contrôle de l'utilisation des pétrodollars.

Il serait important que la police puisse avoir accès, sur réquisition d'un juge, aux archives informatiques des banques pour établir la traçabilité des mouvements de capitaux. Je ne sais pas que le GAFI ait repris cette proposition, qui est la seule à pouvoir tarir les circuits de financement du terrorisme et de la grande criminalité mondialisée. En France, la lutte contre le blanchiment est coordonnée par un service du ministère des finances, TRACFIN, constitué d'une trentaine de fonctionnaires seulement. Il s'agit d'un dispositif qui n'est pas vraiment à la hauteur de sa tâche. En l'an 2000 par exemple, TRACFIN a reçu 2 600 déclarations de soupçons de la part des établissements assujettis à la réglementation, et seulement 160 dossiers ont été traités par la justice. Il est souhaitable d'accroître les moyens alloués à TRACFIN. Mais la faiblesse de ce dispositif tient surtout au fait que

ce sont les banques qui ont la responsabilité de dénoncer les opérations douteuses, sans contrôle de la part des autorités de tutelle. Or, si les banques ont les moyens de détecter les opérations suspectes, elles sont souvent incapables d'en déterminer l'origine. Il faut donc aller plus loin. Les pays concernés doivent s'engager à collaborer davantage à l'échange de renseignements à l'échelle internationale et à mettre sur pied une unité de renseignements financiers pour les pays qui n'en ont pas encore.

M. Francis Delattre. Ce n'est pas terrible !

M. Jean-Pierre Chevènement. Sur la défense, je ne partage pas tout à fait l'avis de M. Juppé.

M. Pierre Lellouche. C'est dommage !

M. Jean-Pierre Chevènement. Cette crise a révélé les faiblesses de notre dispositif de défense, comme je l'ai déjà indiqué. Notre défense nationale, pour être crédible, doit enrayer le déclin de la part de la richesse nationale consacrée aux armées, qui n'atteint plus que 1,96 % du PIB en 2001, alors qu'elle était de près de 3,7 % en 1991, dernier budget que j'ai préparé.

M. Pierre Lellouche. Nous sommes d'accord !

M. Alain Juppé. J'ai dit la même chose !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais qui est Président de la République depuis sept ans ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mais qui vote le budget ?

M. Jean-Pierre Chevènement. Il faudra en particulier s'interroger sur l'équilibre entre la projection, à laquelle tout a été sacrifié, et les outils de défense opérationnelle du territoire et de protection des populations civiles. Les vulnérabilités multiples de nos sociétés manifestent à quel point ces impératifs majeurs ont été négligés dans notre pays.

Il est important aussi de se pencher sur la condition militaire. La distension du lien armée-nation et le relâchement du lien civique consécutifs à la suppression du service national, qui a bien été décidée par le Président de la République, conduisent à une perte de visibilité de l'utilité sociale de la défense.

M. Pierre Lellouche. Il n'y a qu'à financer les réserves !

M. Jean-Pierre Chevènement. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt, monsieur le Premier ministre, que vous repreniez l'idée que j'avais maintes fois exprimée ces dernières semaines d'assurer la montée en puissance opérationnelle des forces de réserve. Cela va dans le bon sens, mais cela n'est pas suffisant. Il faudrait que soit rétabli un service militaire court, de dix semaines, pour permettre la création d'une garde nationale qui assurerait mieux la défense opérationnelle du territoire et la protection des populations civiles, en fortifiant le lien armée-nation et en donnant à notre défense la profondeur et les ressources dont elle manque aujourd'hui.

J'aborderai maintenant le rôle de la France comme puissance méditerranéenne. Les peuples musulmans sont les premières victimes du fanatisme meurtrier des intégristes. Dois-je rappeler le tribut payé par les Algériennes et les Algériens aux actions du GIA, du groupe salafiste de prédication et de combat et de tous ceux qui précisément se faisaient appeler « les Afghans » ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Parce que nous sommes riverains de la Méditerranée, nous devons nous préoccuper de construire des relations pacifiques non seulement avec le Maghreb, mais aussi

avec le Proche et le Moyen-Orient et jusque dans le Golfe. La France peut jouer un rôle de médiation irremplaçable en tarissant les motifs de haine ou de ressentiment qui risquent de précipiter les masses arabes dans les bras de ceux qui détournent la religion de ses fins spirituelles pour en faire un instrument de domination, de terreur et d'enfermement dont les peuples musulmans seraient les premières victimes.

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ni les attentats contre New York et Washington, ni la prise d'otages à Jolo, ni les assassinats en Algérie n'ont leur source dans la situation au Proche-Orient.

M. Pierre Lellouche. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. Car il y a une logique folle propre à l'intégrisme. Elle trouve ses racines dans une longue histoire. Je ne vais pas remonter jusqu'à l'assassinat de Kléber par un fanatique.

M. Michel Herbillon. Epargnez-nous ça !

M. Jean-Pierre Chevènement. Aujourd'hui l'intégrisme se déploie sous des formes théorisées il y a plus d'un demi-siècle en opposition avec les mouvements nationalistes modernisateurs. Nous n'avons pas été capables de jouer la nation moderne contre cette conception de l'intégrisme étendue aux limites de l'Oumma. Nous ferions bien de réfléchir aux raisons qui ont conduit à l'échec des mouvements de modernisation et qui ont ouvert la voie à la radicalisation intégriste. La politique que nous conduisons depuis une trentaine d'années n'y a pas été pour rien. La France doit contribuer à tarir les sources de conflit qu'instrumentalisent les intégristes et les fanatiques.

Une initiative rapide s'impose au Proche-Orient pour relancer le processus de paix israélo-palestinien. Sans doute l'intervention directe de la communauté internationale sera-t-elle nécessaire pour mettre fin à ce conflit. Le gouvernement d'Ehud Barak avait accompli des efforts méritoires. Les avancées accomplies ou esquissées alors – retrait des territoires occupés, démantèlement des colonies, double capitale à Jérusalem, création d'un Etat palestinien viable, mais en contrepartie renonciation des Palestiniens à exercer autrement qu'à la marge un droit au retour sur le territoire d'Israël qui reviendrait à nier son droit à l'existence, avec les compensations que cela implique – demeurent ou s'imposent comme les bases d'une relance de la négociation. Plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer qu'il n'y a pas d'alternative à la paix et que la meilleure garantie de la sécurité d'Israël à long terme réside dans l'institution d'un Etat palestinien viable.

De la même façon, il convient de lever l'embargo cruel qui pèse depuis plus de dix ans sur l'Irak pour que ce pays retrouve la voie d'un développement pacifique, si possible dans le cadre d'un accord régional de limitation des armements. La France, là aussi, pourrait prendre l'initiative à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil de sécurité. Elle doit retrouver une voix claire dans cette région et la place qui lui revient.

Enfin, il faudra encourager la normalisation des rapports avec l'Iran.

Il convient de lancer une initiative méditerranéenne de croissance et de relancer le processus de Barcelone qui est enlisé. Seul un tiers des crédits prévus en 1995 pour financer ce processus, soit 5 milliards d'euros, a été engagé à ce jour et 13 milliards d'euros ont été dégagés à Marseille en novembre 2000, mais encore faut-il les utiliser ! L'élargissement de l'Europe vers l'Est doit avoir pour

contrepartie une ouverture sur le Sud, parce qu'il y a là des pays dont la stabilité nous importe au premier chef. Le seul remède contre l'intégrisme est le développement à la fois économique, social, culturel et politique. Accepter que les pays du Sud glissent dans l'intégrisme serait très grave pour eux et pour la sécurité de la France. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

La France doit clairement s'opposer aussi aux voix venant de l'administration américaine qui envisageraient d'étendre les opérations militaires à certains pays arabes comme l'Irak, sous le prétexte qu'ils entretiendraient des liaisons, restant à démontrer, avec les réseaux terroristes. La légitime défense n'est pas la croisade. Rien ne serait plus contraire à nos intérêts et à ceux de la civilisation elle-même qu'une politique conduisant à souder les pays arabes modérés et leurs opinions publiques contre des interventions armées tous azimuts injustifiées.

Les Etats-Unis ont un effort considérable à accomplir – il faut le dire car c'est la vérité – pour repenser leur relation avec le monde arabo-musulman sur des bases plus saines. Aidons-les, par une attitude qui ne soit pas pusillanime. Les Etats-Unis ont besoin d'alliés stables et avisés, d'alliés véritables. Il faudra du courage et de la lucidité, dans l'avenir, pour mener une politique étrangère capable de nous prémunir contre les nouveaux dangers du terrorisme.

L'envoi d'unités protégeant l'aide humanitaire ne peut que recueillir l'approbation, monsieur le Premier ministre. Mais la voix de la France, distincte, s'il le faut, doit se faire entendre aussi sur le terrain politique pour ouvrir la voie à un monde rééquilibré et multipolaire, dont les Etats-Unis ont besoin autant que nous. Une paix durable ne pourra être fondée que sur l'esprit de justice et le respect de l'identité et de la dignité de chaque peuple. C'est aussi, mes chers collègues, de cette manière que nous assurerons la sécurité de la France et des Français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Douste-Blazy.

M. Philippe Douste-Blazy. Monsieur le président, si vous n'avez aucun pouvoir sur la télévision, vous êtes responsable de l'organisation équitale des débats. Je remarque qu'un dysfonctionnement comparable à celui d'aujourd'hui ne s'était jamais produit sous la présidence de M. Séguin ni sous celle de M. Fabius. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. J'apprécie toujours les leçons que l'on me donne, monsieur Douste-Blazy, mais je tiens à vous rappeler que l'ordre d'intervention des orateurs a été fixé par la conférence des présidents et résulte des débats précédents. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Philippe Séguin. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Douste-Blazy.

M. Philippe Douste-Blazy. Monsieur le président, n'oubliez pas que vous êtes le président de tous les députés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassem-*

blement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, le débat qui nous réunit aujourd'hui, autour de la situation en Afghanistan, prend une dimension singulière si l'on considère la rapidité des événements qui s'y déroulent : ils risquent à tout moment de rendre obsolètes bien des pronostics.

Qui aurait pu ainsi prévoir, le 3 octobre dernier, alors que nous étions assemblés dans cet hémicycle pour évoquer les conséquences des attentats commis le 11 septembre aux Etats-Unis, que, moins de six semaines plus tard, 80 % de l'Afghanistan seraient libérés du joug taliban ? L'histoire est une leçon de modestie et ceux qui, depuis le début de l'intervention, se sont laissé aller à des déclarations définitives sur l'issue de cette guerre doivent sans doute aujourd'hui méditer sur leur imprudence.

M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Alain Juppé. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy. Aux excès de pessimisme, aux prédictions alarmistes sur l'enlisement du conflit, il serait pourtant tout aussi aventureux de répliquer aujourd'hui par un enthousiasme exagéré en proclamant la fin annoncée de la lutte contre le régime des talibans et contre le terrorisme d'Al-Qaïda.

M. Hervé de Charette. Très juste !

M. Philippe Douste-Blazy. Le Président de la République l'a rappelé : si le conflit a connu une évolution positive majeure ces dernières semaines, il est encore loin d'être réglé.

M. François Sauvadet. Tout à fait !

M. Philippe Douste-Blazy. C'est pourquoi j'estime, au nom du groupe UDF, monsieur le Premier ministre, que ce débat est certes utile, qu'il intervient au moment où l'Afghanistan est à la croisée des chemins, mais qu'il arrive bien tard.

Trois priorités me semblent s'imposer pour les mois à venir : tout d'abord, achever de neutraliser les terroristes et ceux qui les soutiennent, en Afghanistan, bien sûr, mais aussi à travers le monde, où ils disposent de très nombreux réseaux et complicités ; ensuite, favoriser l'émergence d'une solution politique durable pour l'Afghanistan, autour d'un gouvernement multiethnique appuyé sur une large base ; enfin, assurer la reconstruction de ce pays dévasté qui compte parmi les plus pauvres de la planète.

Pour ce qui concerne la première priorité, l'évolution de la guerre en Afghanistan appelle inévitablement des questions, auxquelles il me paraît utile de répondre si l'on veut lever les ambiguïtés que certains ont voulu entretenir sur le sens de l'intervention des Etats-Unis et de leurs alliés.

Première question : est-il justifié de parler de guerre pour qualifier les événements qui se sont déroulés, au cours des dernières semaines, dans cette région du monde ?

On pouvait encore, début octobre, s'interroger avec raison sur la pertinence de ce mot pour qualifier l'état dans lequel les attentats du 11 septembre nous avaient plongés. Aujourd'hui, après six semaines de frappes aériennes américaines sur les positions du régime taliban, et surtout après l'offensive de l'Alliance du Nord, qui l'a emporté, le doute n'est plus permis. Certes, il ne s'agit pas d'une guerre d'un type classique, pas celle d'un Etat contre un autre, d'une nation contre une autre. Il s'agit, en fait, d'une guerre contre un régime, un régime détes-

table, coupable d'abriter et d'aider un réseau terroriste animé d'une haine meurtrière. Peut-être d'ailleurs faut-il y voir la triste préfiguration des guerres du *xxi*^e siècle ?

Deuxième question : cette guerre est-elle légitime ?

Comment fallait-il réagir face au massacre délibéré, barbare, inhumain de 5 000 innocents ? Fallait-il tendre l'autre joue ? Fallait-il avouer une quelconque culpabilité implicite qui justifierait ce châtement ? Fallait-il capituler devant la folie criminelle des bourreaux ?

Je suis convaincu, pour ma part, que les États-Unis, en situation de légitime défense – principe de droit international, je le rappelle –, y ont apporté, aux côtés de leurs alliés, une réponse juste, nécessaire, proportionnée et, finalement, on le constate aujourd'hui, efficace. Cette légitimité a d'ailleurs été reconnue par les Nations unies. La détermination a été payante puisqu'elle a précipité la défaite des talibans, aujourd'hui patente. Kaboul, où la liberté est en train de renaître, ne sera pas un nouveau Stalingrad, pas plus que l'Afghanistan ne sera un nouveau Vietnam.

Troisième question : est-il possible, dès aujourd'hui, de parler d'une victoire définitive sur les terroristes d'Al-Qaïda et ceux qui les protègent ?

Il s'agit d'une victoire, incontestablement, mais d'une victoire qu'il convient de parachever en consommant la déroute des talibans, et aussi en éradiquant les réseaux terroristes encore tapis à travers le monde, en détruisant leur logistique, en les privant de tout refuge, de tout nouveau sanctuaire.

Le terrorisme est un adversaire mortel de nos valeurs, de notre modèle de société, moderne, tolérante et laïque. La lutte contre le terrorisme passe par une action globale et coordonnée à plusieurs niveaux, national, européen et multilatéral.

A ce propos, on peut se louer des progrès accomplis par l'Union européenne dans l'élaboration des politiques communes contre le terrorisme, qu'il s'agisse de la définition des actes terroristes, de la mise en place d'un plan de lutte contre le bioterrorisme et surtout des négociations sur le mandat d'arrêt européen, que nous étions nombreux, depuis longtemps, à proposer.

En Afghanistan même, les talibans ne sont pas encore totalement défaits. Le relief, l'assise tribale et ethnique ont démontré, dans le passé, qu'il était difficile, voire impossible, de réduire définitivement un ennemi dans une telle posture. Les Britanniques l'ont éprouvé bien avant les Soviétiques. L'Alliance du Nord en a elle-même bénéficié dans son sanctuaire de la vallée du Panshir. La victoire totale sur le terrain ne pourra donc passer que par une règlement politique global sur l'avenir de l'Afghanistan.

La France doit prendre pleinement sa part dans cette nouvelle phase, ainsi que le Président de la République l'a annoncé dans son allocution du 16 novembre dernier. Mais si la qualité de nos moyens de reconnaissance et de renseignement a été appréciée de nos alliés, il faut reconnaître que ce conflit a mis une fois encore en évidence l'insuffisance de nos capacités de projection de forces, qu'il s'agisse des moyens navals ou aériens. A cet égard, il est crucial, monsieur le ministre de la défense, que nous obtenions l'accord de nos partenaires pour la construction de l'A400M.

M. Alain Richard, *ministre de la défense*. Pour la plupart d'entre eux, cela ne fait aucun doute !

M. Philippe Douste-Blazy. Ce conflit a également démontré combien il est urgent de mettre en valeur et en place une véritable politique européenne de sécurité et de défense, et de la rendre pleinement opérationnelle afin de répondre à ces enjeux.

Les opérations de sécurisation qui vont incomber aux soldats français, notamment dans le secteur de Mazar-e-Charif, sont de la plus haute importance ; nous savons que leur niveau de professionnalisme et leur expérience inégalée de ce type de missions seront garants de réussite pour l'ensemble de l'intervention humanitaire en faveur du peuple afghan.

L'UDF appuie sans réserve cette initiative, ainsi que l'envoi d'une dizaine de Mirage 2000, qui contribueront activement à la traque et à la destruction des unités d'Al-Qaïda.

La deuxième priorité consiste à favoriser l'émergence d'une solution politique pour l'Afghanistan, une solution qui soit durable et puisse s'adosser à une large base politique et ethnique.

Ce nouveau conflit, mes chers collègues, a permis de crever l'abcès afghan que l'on se refusait à voir ou que l'on feignait d'oublier depuis la chute de l'Union soviétique, abandonnant les Afghans aux mains d'un obscurantisme d'un autre âge. La tâche est considérable car l'Afghanistan est une mosaïque d'ethnies – pas moins de quinze, dont quatre dominantes – et de tribus.

La recherche d'une solution politique passe avant tout par la mise en place d'une autorité transitoire, d'un gouvernement intérimaire représentatif de toutes les composantes de la société afghane.

Cette responsabilité incombe aux Nations unies. C'est pourquoi l'UDF se félicite de l'initiative franco-britannique qui a conduit à l'adoption, à l'unanimité, le 14 novembre, de la résolution 1378 du Conseil de sécurité. Il s'agit là d'une reconnaissance de la justesse des positions françaises sur la nécessité d'une approche multilatérale pour le règlement des conflits et du renoncement à l'unilatéralisme.

On a pu parfois regretter, dans le passé, la lenteur de réaction de l'ONU. Aussi faut-il se réjouir de la rapidité avec laquelle le Conseil a su faire face à l'évolution de la situation en Afghanistan. Cette résolution donne à la communauté internationale les moyens d'agir sur les plans politique, humanitaire et sécuritaire. Il faut que l'accélération du règlement politique réponde à l'accélération militaire sur le terrain.

Les Afghans ont été trop longtemps déchirés, notamment par le jeu de leurs puissants voisins qui ont entretenu ces divisions. Il est grand temps de réunir l'ensemble des factions afghanes autour d'une grande conférence. Peu importe le nom ou la forme qu'elle prendra. C'est l'une des priorités du plan des Nations unies et de son représentant, M. Lakhdar Brahimi.

Mais les Afghans, depuis vingt ans, ont vu passer trop de troupes, notamment étrangères, pour ne pas nourrir une méfiance instinctive vis-à-vis de l'arrivée de nouveaux soldats, fussent-ils ceux de la paix. Pas plus qu'une solution politique imposée de l'extérieur n'aurait de chance d'aboutir, une intervention militaire internationale sans leur consentement serait vouée à l'échec. C'est pourquoi il est nécessaire que se mette rapidement en place une force multinationale de sécurité, bénéficiant de l'aval des Nations unies, destinée à assurer la protection des populations.

Pour la première fois depuis 1979, l'Afghanistan voit se profiler l'opportunité de vivre en paix, dans le respect de sa souveraineté, de son indépendance et de sa sécurité.

Dans cette perspective, l'une des hypothèses les plus appropriées à la situation afghane pourrait être, me semble-t-il, la voie fédérale, susceptible à la fois de respecter la diversité ethnique et tribale du pays et de maintenir son unité.

Plusieurs enceintes internationales sont appelées à se pencher sur l'avenir politique de l'Afghanistan. Je rejoins l'analyse de M. Juppé : l'Union européenne a un rôle particulier à jouer pour contribuer au succès de ce rendez-vous historique, en tenant notamment une place déterminante dans la reconstruction de l'Afghanistan.

La troisième et dernière priorité, monsieur le président, est la reconstruction du pays, qui nécessite une mobilisation sans précédent de la communauté internationale.

La première urgence, le Président de la République l'a rappelé, est humanitaire. Les besoins sont immenses, à la taille du pays et de sa population : quinze à vingt fois Timor ou le Kosovo !

La contribution de la France à la sécurisation des sites de travail des organisations internationales et des ONG est un élément capital pour la réussite de cette première phase de l'aide humanitaire, qui doit permettre à des millions de personnes totalement démunies d'affronter le dur hiver afghan.

Mais l'Afghanistan ne connaîtra pas la paix tant qu'il n'aura pas accès à un développement durable et autonome. Cette aspiration légitime lui a été déniée pendant plus de vingt ans. Les Afghans se sont trouvés dénués des droits les plus élémentaires – droit à la santé, droit à l'éducation – en même temps qu'ils étaient privés de l'exercice des droits de l'homme et de la femme. Il faut d'ailleurs saluer les premières décisions prises en faveur du droit des femmes par les nouvelles autorités de fait, qui ont mis un terme – du moins est-on en droit de l'espérer – à l'une des atteintes les plus inadmissibles qui ait jamais été portée à la dignité des femmes.

Il est donc nécessaire de démontrer la détermination internationale à ne pas laisser ce pays retomber dans la guerre civile. Cette détermination pourra se traduire par un plan global de reconstruction de l'Afghanistan, inspiré de celui qui a été mis en œuvre dans le cadre du pacte de stabilité pour l'Europe balkanique, après le conflit du Kosovo.

Dès aujourd'hui, il convient de réfléchir aux modalités de cette intervention, en mettant en place une structure dont la mission sera de coordonner cet effort de reconstruction, sous l'égide des Nations unies.

Evidemment, il ne convient pas d'imposer un modèle étranger aux Afghans. Il est indispensable, au contraire, de les associer à tous les niveaux du processus de reconstruction, qui devra respecter les structures traditionnelles de la société afghane, à l'échelon des régions ou des communautés tribales.

Mais il ne faut pas pour autant que la communauté internationale signer un chèque en blanc aux futures autorités afghanes. En effet, il n'est pas mensonger d'affirmer que, dans une assez large mesure, certaines factions afghanes ont contribué, voire contribuent toujours aux malheurs du pays. La reconstruction de l'Afghanistan devra donc être conditionnelle, de façon à s'assurer que toutes les parties afghanes sont bien décidées à jouer le jeu de la réconciliation, du progrès et de la stabilité politique. C'est uniquement à ce prix que l'Afghanistan évitera de retomber à nouveau dans le chaos.

Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, la tragédie du 11 septembre dernier aux Etats-Unis, ainsi que les événements d'Afghanistan, qui en sont la conséquence, nous invitent à réfléchir sur la réalité de la fracture Nord-Sud.

Certes, le terrorisme n'a aucune justification, il n'exprime que sa propre haine, sa haine pour l'homme, pour la vie. Il n'est que ténèbres, crime et destruction, même si ses promoteurs tentent de le faire accréditer comme un instrument de lutte des pauvres contre les riches. Sont-ils pauvres, d'ailleurs, ces dirigeants d'Al-Qaïda, ressortissants de riches monarchies, guidés par un milliardaire sanguinaire et paranoïaque ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Pourtant le terrorisme se nourrit de la misère, du désespoir et de la frustration à travers le monde, pas seulement musulman. Les manifestations de solidarité spontanées avec Ben Laden qui ont suivi les attentats du 11 septembre sont aussi un constat d'échec pour les démocraties.

Il nous faut en tirer les leçons et agir résolument pour réduire cette fracture entre le Nord et le Sud. Un besoin sans précédent de solidarité internationale se fait aujourd'hui sentir. Il nous faut inventer les termes d'une nouvelle coopération avec les pays les plus pauvres. Il nous faut imaginer un véritable *big bang* du développement, touchant aussi bien la dette, l'investissement étranger, les accès aux marchés, les instruments nécessaires d'une juste et nécessaire régulation internationale pour une mondialisation plus équitable. La reconstruction de l'Afghanistan, mes chers collègues, peut être le laboratoire de cette nouvelle détermination. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants. – M. Alain Barrau applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, l'accélération des événements sur le terrain en Afghanistan, avec l'effondrement du régime des talibans, ses conséquences sur la poursuite des opérations militaires, les incertitudes politiques et les initiatives que doit prendre la communauté internationale pour y répondre, le rôle que la France y joue et entend y jouer, tout cela appelle effectivement un débat approfondi auquel le pays doit être associé, directement et à travers le Parlement.

A ce propos, je veux aussi dire mon indignation devant le traitement inéquitable de nos débats à la télévision. Toutes les sensibilités doivent pouvoir s'exprimer par l'intermédiaire du service public de l'audiovisuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. François Sauvadet. Très bien !

M. Alain Bocquet. La télévision intervient ici dans le cadre contractuel. Monsieur le président, je ne suis pas favorable à une banalisation de l'incident. (*Mêmes mouvements.*) Si nous en avons discuté en conférence des présidents, j'aurais proposé que chaque groupe réduise son temps de parole afin de passer dans le temps imparti à la retransmission.

M. Maurice Leroy. Bien sûr, c'est une question de bon sens !

M. Alain Bocquet. Au nom de mon groupe, je vais m'adresser au CSA et demander réparation pour tous les groupes brimés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Revenons au sujet. La France, sa diplomatie, ses soldats sont investis dans une action, dans des opérations dont la nature touche autant à la sécurité extérieure du pays qu'à sa sécurité intérieure dans la lutte engagée pour démanteler les réseaux terroristes d'Al-Qaida et pour s'attaquer aux causes mêmes du terrorisme. Un tel enjeu demande plus qu'une simple consultation du Parlement. En outre, la nouvelle phase d'engagement de nos forces directement en Afghanistan, annoncée par le Président de la République, renforce l'exigence que la représentation nationale se prononce. Je renouvelle donc la demande d'un vote de l'Assemblée nationale sur les conditions de l'engagement de la France.

Mme Christine Boutin. Très bien !

M. Alain Bocquet. Depuis notre débat au début du mois d'octobre, la situation en Afghanistan a basculé. Le régime des talibans a quitté Kaboul et la plus grande partie du pays, ce régime qui a enfermé pendant plusieurs années le peuple afghan dans la nuit totalitaire, ce régime qui, jusqu'au bout, a servi de base arrière au réseau de Ben Laden, aux réseaux intégristes armés qui font régner la terreur jusque dans des pays proches de la France. Oui, l'effondrement des talibans nous réjouit profondément, nous, communistes, avec celles et ceux qui, pendant des années, ont œuvré à la solidarité avec le peuple et tout particulièrement avec les femmes de ce pays.

On comprendra aussi que nous ayons ici une pensée pour les journalistes qui ont payé de leur vie l'accomplissement de leur mission : nous informer au plus près des événements. Nous voilà donc confrontés à des questions nouvelles extrêmement difficiles. Si la rapidité de la retraite des talibans a pu surprendre, maintenant la construction de la paix, la reconstruction démocratique de l'Afghanistan sont d'une autre complexité. Il faut évidemment y faire face dans ses dimensions humanitaires de reconstruction et de contribution à la stabilisation politique.

La solution sera politique. Elle passe sans doute par la constitution d'un gouvernement de transition dans Kaboul démocratisé associant toutes les parties, à l'exclusion évidemment des talibans, dans un processus qui ne pourra réussir que s'il est l'œuvre des Afghans eux-mêmes. Dans cette perspective, je tiens à saluer l'initiative de l'ONU de rassembler à Berlin l'ensemble des composantes afghanes.

Mme Christine Boutin. Pourquoi pas à Paris ?

M. Alain Bocquet. Tout doit être mis en œuvre pour ne pas retomber dans les ornières du passé, les mêmes causes pouvant produire les mêmes effets.

Après plusieurs décennies de souffrance, de guerre provoquées ou alimentées par des ingérences extérieures, le peuple afghan a droit à la solidarité de la communauté internationale. Oui, le peuple afghan a droit à la paix, à la liberté et à la démocratie. Les efforts de la communauté internationale doivent assurément converger en veillant à restaurer la sécurité des populations afghanes, sécurité dans leur droit et dans leur liberté, sécurité intérieure et extérieure.

Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons de veiller tout particulièrement à l'acheminement de l'aide humanitaire et notamment – comme le demandent les organisations humanitaires – à ce que celle-ci puisse être distribuée dans les villages et non uniquement dans les camps de réfugiés, afin de faciliter le retour des populations exilées.

De ce point de vue, la présence française, dans le nord du pays, telle qu'elle a été annoncée, pour la sécurisation de l'aide humanitaire, pourrait être positive, étant entendu qu'elle se ferait sous mandat de l'ONU et en accord avec les Afghans. Cela dit, il convient de lever les ambiguïtés qui créent des problèmes avec l'Ouzbékistan et l'Alliance du Nord.

Mme Christine Boutin. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Alain Bocquet. Notre contribution n'est pas essentiellement militaire. Il nous faut aussi donner des signaux d'une présence française politique, pacifique. L'ouverture, le plus rapidement possible, d'une représentation diplomatique de la France en Afghanistan serait un signal fort dans ce sens. Vous avez répondu à cette demande dans votre déclaration et nous nous en félicitons. Et puis, ne serait-il pas possible de prendre, dès à présent, des dispositions pour la réouverture des lycées français de Kaboul, celui des garçons bien sûr, mais surtout celui des jeunes filles, dès que les conditions de sécurité seront remplies ?

M. Jacques Myard. Très juste !

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, vous pouvez être assuré du soutien du groupe communiste dans l'action de la France pour mettre hors d'état de nuire les réseaux terroristes, et travailler à en tarir les causes, avec l'exigence permanente que les moyens soient adaptés aux objectifs et que cet engagement soit encadré strictement par le droit international et les Nations unies. Ce principe a une valeur universelle et permanente. Il est plus impératif encore dans une situation si incertaine.

Nous ne pouvons que nous féliciter que le rôle des Nations unies soit élargi. Je dois dire à ce propos combien nous apprécions l'action diplomatique de notre pays en son sein, ses efforts pour donner à l'ONU l'autorité qui doit être la sienne. Oui, les défis auxquels nous avons à faire face ne peuvent pas être l'affaire d'un seul pays, aussi puissant soit-il. Plus, sans doute, par réalisme que par conviction, les Etats-Unis eux-mêmes en prennent conscience.

Des observateurs ne font-ils pas état, ces jours-ci, d'une demande d'une partie du Congrès des Etats-Unis de mettre à contribution les pays alliés pour répondre aux besoins considérables de l'administration Bush, comme cela avait été fait lors de la guerre du Golfe ?

Si nous avons été amenés à critiquer ou à mettre en garde contre les risques d'une stratégie unilatérale, en particulier après le 7 octobre, et notamment, comme d'autres responsables politiques, avec la poursuite des bombardements, ce n'était pas, ce n'est pas, par sous-estimation de la menace terroriste, c'est que sa dimension planétaire, sa complexité d'organisation, ses fondements sociaux et politiques appellent des réponses multiformes, sous la responsabilité de la communauté internationale, réponses militaires certes, mais fondamentalement politiques. C'est bien ce que nous constatons aujourd'hui.

L'éradication du terrorisme ne peut être l'affaire des seuls Etats-Unis. C'est l'affaire de tous les Etats, et tout particulièrement de ceux qui, pendant des années et jusqu'au bout, ont soutenu les talibans – je pense en particulier à l'Arabie saoudite –, de ceux qui abritent des responsables de ces réseaux, en Europe y compris. C'est vrai

pour la lutte contre les réseaux de blanchiment d'argent, c'est vrai encore pour les paradis fiscaux où se croise l'argent du terrorisme, de la drogue, du trafic d'armes.

Il ne serait pas acceptable du point de vue du droit, cependant, que la lutte contre le terrorisme conduise à un engrenage sans fin, sous peine de rencontrer des oppositions fortes. Ainsi, la coalition actuelle ne résisterait-elle pas à une extension du conflit à d'autres pays comme l'Irak ou le Soudan. De plus, cela se révélerait totalement inefficace et dangereux.

J'ajoute que cela vaut aussi pour le jugement de Ben Laden et ses complices, de ceux qui portent la responsabilité des crimes du 11 septembre.

N'est-ce pas le moment de renforcer la construction d'un droit international nouveau, adapté à cette conscience nouvelle d'une solidarité humaine, en jugeant des crimes contre l'humanité devant une cour pénale internationale, plutôt que devant des tribunaux militaires à huis clos, comme le souhaite le président Bush ? La France, l'Europe, ne devraient-elles pas se faire les promoteurs les plus ardents de cette conception nouvelle du droit international ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

D'autres leçons sans doute seront à tirer de cette période quant au système de sécurité internationale à mettre en place, où, là aussi, l'ONU a un rôle essentiel à jouer en matière de protection. Parce que les menaces concernent l'ensemble de l'humanité, ce n'est ni un seul pays, ni un groupe de pays – fût-il de l'OTAN – qui peut décider à sa place. N'est-il pas temps, par ailleurs, de renforcer la vérification des traités d'interdiction des armes biologiques ? Parmi ces défis, il y a celui du développement. C'est une part essentielle de la réponse à apporter au terrorisme et aux idéologies qui l'alimentent. Répétons-le, encore et encore, pour en tirer les conséquences dans nos actes : tant que subsisteront des situations d'injustice flagrantes, avec un sentiment d'impuissance face à l'indifférence des pays du Nord, et parfois à leur soutien à des régimes autoritaires et corrompus – pétrole oblige –, alors les prophètes de la violence, du fanatisme auront de beaux jours devant eux.

Où en est-on réellement du projet visant à annuler la dette et à atteindre l'objectif de 0,7 % pour l'aide publique au développement ? Cela nous concerne au premier chef, nous qui sommes tournés vers la Méditerranée. On l'a dit, le pourrissement du conflit du Proche-Orient alimente les frustrations, le sentiment du « deux poids-deux mesures ». Son règlement devient une urgence absolue, dans le respect du droit du peuple palestinien à un Etat, et du droit du peuple israélien à vivre en sécurité.

Enfin, il y a urgence à concevoir un grand plan de développement entre l'Europe et l'ensemble méditerranéen, jusqu'au Moyen-Orient, en dégagant les fonds nécessaires, et à mettre en œuvre des coopérations véritables, en tirant les leçons de l'échec des politiques néolibérales conduites ces dernières décennies.

Oui, notre capacité à ouvrir un dialogue volontariste avec les pays de la rive sud de la Méditerranée, du monde arabo-musulman, sera un signal de notre volonté de s'attaquer aux racines de la misère, de l'injustice, de la violence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Guillet, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Jacques Guillet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, conférence de Berlin, envoi de troupes sur le terrain, buts de guerre en partie atteints, voilà ce

qui justifie le débat d'aujourd'hui dont je regrette qu'il ne soit qu'un exercice de style puisque, une fois de plus, il ne se conclut pas par un vote. Un tel vote, qui a eu lieu en Grande-Bretagne et en Allemagne, aurait eu l'avantage de manifester clairement les choix de la France. L'absence de cette manifestation est révélatrice des hésitations de notre pays, de sa difficulté à faire entendre sa voix et à peser sur les événements.

Que notre politique étrangère soit bien menée ne fait aucun doute, monsieur le ministre, et nous vous en savons gré, mais l'art et la manière ne suffisent pas à lui donner un contenu. Tournée depuis des années vers la seule perspective d'une politique étrangère et de défense commune à l'échelle européenne, la France se révèle affaiblie au plan international.

M. Jacques Myard. C'est vrai !

M. Jean-Jacques Guillet. Et la crise consécutive au 11 septembre aura démontré à tous nos concitoyens cette dure réalité, qui va de pair avec le dramatique déclin de notre outil de défense.

Mme Christine Boutin. Eh oui !

M. Jean-Jacques Guillet. Cette crise, nos partenaires européens l'ont utilisé, eux, pour se renforcer et démontrer qu'ils avaient des objectifs nationaux clairs : la Grande-Bretagne, par ses capacités militaires correspondant à un budget, l'Allemagne par son ardent désir de retrouver sa pleine souveraineté, comme l'a exprimé encore récemment le chancelier Schröder. Et ce n'est évidemment pas un hasard si la conférence entre les partis afghans se déroulera à Berlin, qui n'avait pas été depuis longtemps, fort longtemps – rappelons-nous le congrès de 1878 sur les Balkans et de 1884 sur l'Afrique,...

M. Jean-Claude Daniel. Quelle culture !

M. Jean-Jacques Guillet. ... le siège d'une conférence internationale. Souhaitons que celle-ci soit plus pérenne et plus réussie que les précédentes.

Mais revenons aux événements eux-mêmes. La conférence entre les partis afghans est une nécessité. Et on peut se réjouir de l'aboutissement des efforts de M. Lakhdar Brahimi, que la France a justement appuyés. Que l'ONU y retrouve sa fonction, quelque peu oubliée depuis le 11 septembre, est une bonne chose. Mais cette conférence ne doit pas avoir d'autre objet que d'assurer l'indépendance de l'Afghanistan et la liberté de son peuple. Trop souvent, au cours de l'histoire, ce pays a été le jeu d'échecs des puissants du moment. Sa position géographique et la multiplicité de ses communautés ethniques en ont toujours fait un terrain de prédilection pour des affrontements qui, contrairement à ce qu'on pense, ne lui sont pas toujours intrinsèques.

Aujourd'hui, il faut construire un Etat, pleinement intégré dans la communauté internationale. Et tout semble démontrer que les Afghans, qui, au terme de près de vingt-trois ans de guerre, aspirent profondément à la paix, en ont la volonté. Leur imposer une prétendue solution, qui ménagerait en fait les appétits de ses voisins, irait à l'encontre du but recherché. Je ne regrette pas, de ce point de vue, que le Front uni ait pénétré plus tôt que prévu dans Kaboul. Je me réjouis que les pronostics du regretté commandant Massoud se soient révélés justes : le régime des talibans devait s'effondrer comme un château de cartes une fois disparus ses appuis extérieurs. Rappelons-nous les paroles qu'il avait en juin 2000, devant le Parlement européen et en d'autres enceintes : « La seule solution pour l'Afghanistan est la démocratie. Chaque individu doit avoir une voix. Le jour où nous serons à Kaboul, nous organiserons des élections sous l'égide des

organismes internationaux. » Faisons confiance à ses successeurs pour respecter cette promesse, et apportons-leur notre aide dans ce sens, selon leur vœu. Respecter l'indépendance du pays et le désir de liberté des Afghans doit être la pierre angulaire de notre action. Et par la sympathie qu'elle recueille, tant dans les milieux afghans que par exemple en Iran, acteur historique incontournable, la France peut jouer un rôle majeur dans ce sens.

J'en viens à l'envoi de troupes sur le terrain. Oui, il s'agit d'un contingent modeste, et, pourrait-on dire, symbolique. Mais justement, tout est dans le symbole. Nous savons que les préoccupations qui conduisent à cet engagement sont d'ordre humanitaire. Et c'est bien. Cela étant, outre qu'elle confine une fois de plus notre armée dans des missions humanitaires à un moment où elle s'interroge sur son objet, la présence de 320 hommes est-elle dans ce domaine si indispensable ? Ne prend-on pas le risque, comme l'a dit Jean-Pierre Chevènement, d'un engrenage militaire ? Et ne va-t-on pas justement à l'encontre de l'objectif d'indépendance et de liberté des Afghans en leur imposant la présence de troupes étrangères ? Ne satisfait-on pas plutôt à un désir inassouvi d'être parmi les acteurs du drame ? Les Britanniques sont là, les Allemands programment leur arrivée, les Italiens aussi, et nous n'y serions pas ? N'est-ce pas là, en définitive, projeter sur le théâtre afghan nos fantasmes européens ? Il ne s'agit pas, en Afghanistan, de faire de la politique européenne. Et réaffirmons-le, la présence de contingents militaires étrangers, mêmes modestes, apparaît d'ores et déjà aux Afghans, quelle que soit leur ethnie, comme une mise sous tutelle.

J'en arrive enfin à mon troisième point : les buts de guerre en partie atteints. Nul ne doute aujourd'hui que deux d'entre eux au moins le soient. Le régime des talibans s'est effondré. Certes, une rébellion résiduelle existera peut-être encore quelque temps. Mais ce n'est même pas certain. Quant à Ben Laden, son infrastructure afghane est détruite et il est voué à la capture ou à la mort.

Ce qui doit aujourd'hui concentrer nos efforts, c'est le troisième de ces buts de guerre : l'éradication du terrorisme islamiste et le tarissement de ses sources. L'action de renseignement, d'infiltration, de démantèlement des réseaux seraient en effet vaine si nous ne parvenions pas à résoudre en particulier le conflit israélo-palestinien et cet impératif est urgent. Même s'il n'est à l'évidence pas la seule cause, loin de là, du phénomène Ben Laden, il en est le prétexte, de même que les conséquences de l'embargo sur l'Irak alimentent la rancœur à l'égard de l'Occident. Nous ne pouvons pas prendre le risque d'autres Ben Laden ni de la déstabilisation de l'Arabie saoudite et des pays du Golfe déjà bien engagés. Souvenons-nous à ce propos que, sur dix-neuf terroristes impliqués dans les attentats du 11 septembre et identifiés, quinze étaient Saoudiens.

Aussi, de même que l'abcès du Cachemire doit disparaître dans le sous-continent indien, il est essentiel de remettre Israéliens et Palestiniens sur le chemin de la paix. Voilà une vraie orientation pour la diplomatie française, loin d'être cependant absente sur ce plan, il faut le reconnaître.

Bref, notre action doit être avant tout diplomatique. Elle ne doit pas se perdre dans les illusions européennes et disposer d'outils sûrs et reconnus. D'abord, un outil de défense qui fonctionne ; ensuite, une politique d'aide publique au développement qui ne soit pas en baisse constante – on peut regretter que celle-ci ait diminué de 32 % en dollars constants depuis cinq ans. A cet égard, je

rejoins Alain Juppé qui voulait reprendre l'idée de l'alliance pour le développement ; enfin et surtout, une volonté politique nationale dont l'absence, monsieur le Premier ministre, n'est pas due à la seule cohabitation.

M. Jacques Myard. Très bien !

M. le président. Le débat est clos.

M. Maurice Leroy. Presque à huis clos !

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les députés, l'un d'entre vous a dit que, dans ce débat, il y a la forme et le fond. J'aborderai l'un et l'autre.

Sur le fond d'abord, je me réjouis de constater que les analyses qui ont été développées comportent peu de divergences essentielles. Je m'en réjouis parce que c'est un élément de cohésion nationale dans un temps d'épreuve. Cela prouve que la politique conduite et mise en œuvre sur ce sujet depuis le 11 septembre convient.

Sur la forme ensuite, je considère, monsieur Douste-Blazy, que le débat ne vient ni trop tôt ni trop tard. Il arrive au bon moment, alors qu'un tournant majeur s'est opéré dans la situation militaire sur le terrain, ce qui implique de nouvelles tâches politiques et humanitaires et éventuellement des formes nouvelles d'engagement. D'ailleurs, je ne sais pas quel serait le bon moment pour un bon débat qui ne viendrait ni trop tôt ni trop tard. En tout cas, au temps répond l'espace et j'observe que l'espace est assez dégagé au moment où je vous réponds...

J'ai été plus surpris par l'intervention du Premier ministre Juppé, sur la forme. Je lui répondrai, sans polémique, d'abord parce que son ton ne l'était pas, ensuite parce que les choses sont assez simples. J'ai été surpris, parce que je ne m'attendais pas à ce qu'on m'adresse, à moi, des remarques sur la nature, le nombre et le degré de l'information à fournir au Parlement.

Je veux vous assurer, monsieur le Premier ministre : dire tout au Parlement ne me serait pas un problème. Bien souvent, évoquant ces questions avec d'autres, c'est en prenant en compte les préoccupations du Président de la République, ses prérogatives, que j'ai décidé de la forme de mon intervention au Parlement. Je suis un peu surpris que vous l'ayez oublié car vous étiez bien placé pour le deviner.

Je me suis demandé, alors que vous avez comparé notre situation à celle de certains de nos voisins européens qui sont des démocraties parlementaires, si vous ne souhaitiez pas, tout d'un coup, réformer les institutions de la V^e République. Si tel est le cas, dites-le nous et prévenez-en le Président de la République ! (*Rires et plusieurs applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Ce qui est vrai, et je vous rejoins sur ce sujet monsieur Juppé, c'est que j'ai veillé constamment, et j'ai annoncé dès le début qu'il en serait ainsi, à donner au Parlement, tant en séance plénière que lors des rencontres dont j'ai parlé tout à l'heure, des informations sûres et précises non seulement sur les décisions militaires de principe, mais aussi sur les possibilités réelles de leur mise en œuvre. A cet égard, je me suis tenu à un devoir de responsabilité et je n'ai jamais cédé au risque de l'effet d'annonce.

M. Alain Juppé. Ce n'est pas moi qui en ai parlé !

M. le Premier ministre. J'ai donc constamment souhaité vous informer, en temps réel, sur la réalité de notre engagement. Nous l'avons encore évoqué aujourd'hui face aux difficultés de mise en œuvre qui concernent nos sol-

dates, par exemple, à Mazar-e-Charif, mais je précise que les difficultés que rencontre la France à cet égard ne lui sont pas propres.

Je reviens rapidement sur le fond parce que la nature de notre échange et son caractère consensuel n'impliquent pas que je sois long. Il faut bien se rappeler que nous sommes entrés dans ce conflit en Afghanistan moins à partir d'un problème que ce pays, en tant que tel, nous aurait posé qu'à partir de la dimension terroriste d'une attaque violente et scandaleuse contre le cœur des Etats-Unis. Ce n'est pas la question afghane, dont certains ont même soutenu ici, comme M. Madelin, qu'elle avait été peut-être trop laissée de côté, qui tout d'un coup nous a mis en mouvement, pour calmer une crise régionale ou locale. Non, c'est la prise de conscience de la capacité d'un terrorisme international à menacer la stabilité qui nous a conduits à nous tourner vers le sanctuaire de ce terrorisme.

Il sera très difficile, nous en avons conscience, de faire que la solution politique, à laquelle nous travaillons, et dont les premiers pas s'accompliront peut-être au cours de la réunion, à Berlin, rassemble aisément les Afghans. Nous connaissons tous la réalité de ce pays.

D'un côté, nous ne voulons pas mettre le régime sous tutelle, comme l'a souligné François Loncle dans son intervention. De l'autre, nous ne voulons pas non plus laisser les chefs de guerre se partager les territoires, ne pas respecter les droits élémentaires, prendre leur dîme excessive sur l'aide humanitaire et alimentaire.

M. Jacques Myard. « Excessive. »

M. le Premier ministre. Il faut donc trouver la juste ligne, la juste attitude entre une démarche qui laisse aux Afghans la possibilité de trouver ensemble la voie d'un consensus entre leurs ethnies, leurs groupes, leurs chefs, leurs responsables, et la nécessité où nous place le cadre fixé par les Nations unies d'assumer une responsabilité. C'est pourquoi l'Union européenne et les ministres des affaires étrangères ont eu raison de distinguer l'aide alimentaire d'urgence qui doit être donnée sans délai ni condition et l'aide à la reconstruction, dont a parlé M. Douste-Blazy, qui doit reposer, me semble-t-il, sur une conditionnalité positive. C'est un élément de persuasion pour ces responsables politiques et d'ethnies afin qu'ils construisent quelque chose sans revenir en arrière, sans céder aux démons du passé. Sinon, les mêmes causes pourraient produire les mêmes effets, surtout si la menace talibane subsiste dans telle ou telle zone.

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le Premier ministre. Je suis convaincu que cette tâche difficile que la France a engagée, qu'il faut pourtant remplir avec détermination, et pour laquelle elle a fait des propositions par la voix du ministre des affaires étrangères avec le plan pour l'Afghanistan, est nécessaire. Dans le même temps, n'oublions pas que ce qui nous a mis en mouvement c'est une menace terroriste internationale majeure susceptible de déstabiliser d'une certaine façon les relations internationales.

Je souhaite que l'Afghanistan devienne un pays plus moderne, prospère, réconcilié. Mais le fait que dans quelques semaines sans doute, et peut-être dès maintenant, l'Afghanistan ne soit plus un problème mondial mais un problème régional, voire local, est un premier résultat auquel nous serons parvenus par la destruction du régime des talibans et par l'écroulement des réseaux d'Al-Qaïda.

En ce qui concerne la contribution de la France et les formes qu'elle prendra, je voudrais dire à Jean-Pierre Chevènement que notre action politique, les conditions

mêmes de notre engagement militaire éventuel se situent pour nous dans le cadre des résolutions des Nations unies.

La diplomatie française a d'ailleurs joué un rôle moteur dans le vote des trois résolutions qui légitiment et encadrent l'action de la communauté internationale jusqu'à la dernière, la résolution 1378, qui reprend les principes du plan français du 1^{er} octobre présenté par Hubert Védrine pour une solution politique.

Quant aux missions que nous accepterions, et si je m'en rapporte précisément à la mission de sécurisation que nous souhaitons pouvoir réaliser dans quelques jours, je l'espère, à Mazar-e-Charif, l'intervention de notre détachement, monsieur le président.

M. Jacques Myard. Bientôt, bientôt ! (*Rires.*)

M. Michel Hunault. C'est un lapsus révélateur !

M. le Premier ministre. Nous verrons bien ! (*Sourires.*)

De toute façon, il est forcément président de quelque chose. (*Rires.*)

M. le président. De la communauté urbaine...

M. le Premier ministre. De la communauté urbaine de Belfort bien sûr ! Mais vous ne me laissez jamais finir mes phrases, mesdames, messieurs les députés ! (*Rires.*)

L'intervention de notre détachement, disais-je, a un objectif défensif et local. Son déroulement est suivi très strictement, sous contrôle national, et sa poursuite sera évaluée en fonction de la solution politique qui se dégagera sous l'égide de l'ONU.

Le Gouvernement qui, dès le début, a indiqué, par ma voix, à cette tribune, son refus de tout engrenage, veillera à empêcher toute dérive de cette mission.

Par ailleurs, vous le savez monsieur le député, nous avons veillé, dès avant le 11 septembre, et depuis avec une vigilance accrue, à la sécurité de notre territoire. Et j'ai été sensible au fait que vous ayez mentionné la montée en puissance des réserves, que nous prévoyons.

Je veux donc confirmer que nous continuerons à mener une lutte globale et en même temps diversifiée contre le terrorisme. Même si une victoire décisive est remportée en Afghanistan dans les semaines qui viennent sur les réseaux d'Al-Qaïda, nous savons que d'autres forces et d'autres formes de terrorisme à l'échelle peuvent frapper, y compris des éléments constitutifs de ce réseau Al-Qaïda. Nous ne relâcherons donc pas notre effort sur les plans judiciaire, policier, du renseignement, des institutions financières et du contrôle des banques, notamment des paradis fiscaux. Nous le ferons également, si on nous le demande, sur le plan militaire et selon les conditions qui nous conviennent.

Nous aiderons l'Afghanistan, monsieur Douste-Blazy, sur le plan humanitaire et nous l'aiderons à se reconstruire selon la distinction que j'ai opérée tout à l'heure. Nous veillerons aussi, dans notre pays, à ce que les développements de ce conflit n'aient pas d'impact négatif sur la façon dont vit notre communauté nationale. Le large consensus qui s'est dégagé ici est, me semble-t-il, un bon signe, mais ces éléments de consensus, ou en tout cas de compréhension des positions des uns et des autres, doivent exister aussi partout dans la société.

Vous le savez, mesdames, messieurs les députés, au lendemain de ces attentats, nous avons été attentifs aux risques de stigmatisation de certains de nos compatriotes de confession musulmane, parce que cela nous a paru nécessaire. Nous avons réaffirmé notre respect pour cette

grande religion monothéiste. Nous avons dit que nous ne tolérerions aucun acte de racisme, aucune attaque contre cette partie de nos concitoyens.

Nous ne tolérerons pas non plus les actes antisémites.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. le Premier ministre. Je le dis parce que d'aucuns se sont fait l'écho auprès de moi d'un certain nombre d'inquiétudes. Les auteurs de telles violences seront systématiquement recherchés et déferés devant la justice.

Malgré quelques événements graves et isolés, les actes antisémites ou racistes sont plutôt en baisse par rapport à ce qui s'est passé entre les mois de septembre et de novembre. A cet égard, le Gouvernement souhaite rendre hommage à tous les responsables communautaires qui ont adopté une attitude calme et raisonnée face à la situation née des attentats du 11 septembre.

En conclusion, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement continuera à affirmer notre solidarité et notre engagement dans la lutte contre le terrorisme aujourd'hui et demain. Il fera, bien sûr avec les autres autorités publiques aux côtés du Président de la République, entendre la voix de la France en contribuant aussi à la cohésion et à la force de l'expression européenne.

Nous sommes naturellement, monsieur le président du groupe communiste, Alain Bocquet, des promoteurs inlassables du droit international. En ce qui concerne le jugement des grands criminels, vous savez que la France, au premier chef par la voix de mon gouvernement, a agi dans le sens d'une justice internationale avec la mise en place d'une cour pénale internationale que nous avons d'ailleurs ratifiée ensemble. Nous sommes donc animés par cette philosophie. Les conditions concrètes pour une institution qui n'existe pas encore, comme vous le savez, sont évidemment plus difficiles à anticiper.

Nous veillerons bien sûr constamment, parce que c'est notre responsabilité, à la sécurité de notre pays et de nos compatriotes. Nous continuerons, dans un contexte moins inquiétant qu'il y a quelques semaines, à agir pour apporter des réponses aux problèmes des Français. Le Gouvernement, moi-même avons été amenés depuis le 11 septembre à consacrer à l'analyse de la situation en Afghanistan, à la préparation de nos décisions, à la lutte contre le terrorisme, un temps que nous aurions souhaité pouvoir consacrer à des tâches plus pacifiques. Il n'en reste pas moins que nous demeurons concentrés sur la réponse à apporter à l'ensemble des problèmes des Français, parce que c'est notre mission et qu'ils l'attendent de nous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Verts.)*

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-huit heures, sous la présidence de Mme Nicole Catala.)

PRÉSIDENCE DE Mme NICOLE CATALA,
vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

PUBLICATION DU RAPPORT D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

Mme la présidente. Le mercredi 14 novembre 2001, M. le président a informé l'Assemblée nationale du dépôt du rapport de la commission d'enquête sur les causes des inondations répétitives ou exceptionnelles et sur les conséquences des intempéries afin d'établir les responsabilités, d'évaluer les coûts ainsi que la pertinence des outils de prévention, d'alerte et d'indemnisation.

M. le président n'a pas été saisi, dans le délai prévu à l'article 143, alinéa 3, du règlement, d'aucune demande tendant à la constitution de l'Assemblée en comité secret afin de décider de ne pas publier tout ou partie du rapport.

En conséquence, celui-ci, imprimé sous le numéro 3386, a été distribué.

3

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2002

Discussion, en nouvelle lecture, d'un projet de loi

Mme la présidente. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 19 novembre 2001.

« Monsieur le président,

« J'ai été informé que la commission mixte paritaire n'a pu parvenir à l'adoption d'un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement demande à l'Assemblée nationale de procéder, en application de l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, à une nouvelle lecture du texte que je vous ai transmis le 15 novembre 2001.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion, en nouvelle lecture, de ce projet de loi (n^{os} 3390, 3395).

La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité. Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, votre assemblée est à nouveau saisie du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Au cours de la première lecture, j'ai eu l'occasion de dire combien ce texte est important pour la protection sociale de nos concitoyens et combien ce gouvernement et sa majorité ont travaillé à son amélioration depuis 1997. De nombreuses mesures concrètes, qui touchent les Français dans leur vie quotidienne, ont été promues ou soutenues par la majorité de votre assemblée. Je crois plus que jamais que nous pouvons être fiers du travail accompli ensemble pendant les cinq années de la législature, même s'il reste beaucoup à faire.

Ce travail n'a été possible que parce que nous avons rétabli les comptes de la sécurité sociale.

M. Yves Bur. Ce n'est pas ce que dit la Cour des comptes !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Lorsque les Français nous ont confié les responsabilités en 1997, nous devons faire face à un déficit cumulé de plus

de 200 milliards de francs, laissé par la droite depuis 1994. Grâce à une politique volontariste de soutien à la croissance et à l'emploi, nous avons inversé la tendance et fait reculer le chômage de un million de personnes.

C'est ainsi que la sécurité sociale a renoué avec les excédents depuis 1999, et c'est ainsi que nous avons pu financer des volets importants de notre politique, en instituant la couverture maladie universelles en développant la politique familiale, en améliorant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, en assurant une meilleure qualité des soins pour tous nos concitoyens, et en associant les retraités aux fruits de la croissance.

Cela, nous avons voulu le faire tout en construisant pour l'avenir, en accumulant des réserves qui sont le patrimoine collectif des Français, pour garantir la pérennité de leurs retraites, et en investissant en faveur de l'accueil des jeunes enfants.

Si j'énumère brièvement ces résultats, c'est parce que la majorité sénatoriale a volontairement et grossièrement travesti cette réalité, peut-être par esprit polémique et partisan, sans doute par refus d'assumer le soutien qu'elle accordait il y a encore peu de temps aux gouvernements de droite qui ont maltraité nos finances sociales.

C'est ainsi que, lors de la première lecture devant le Sénat, la majorité de cette assemblée a fait une présentation trompeuse des comptes sociaux. Elle a caricaturé, souvent sans cohérence mais surtout sans propositions alternatives, les grandes lignes de notre politique. Je n'ai pas manqué, au nom du Gouvernement de le souligner.

Le Gouvernement s'est également opposé à toutes les tentatives de dénaturation du texte qui avait été adopté en première lecture par votre assemblée. Je pense, bien évidemment, à la nature des ressources affectées au FOREC, à la suppression de l'ONDAM et au principe d'une nouvelle régulation des dépenses maladie, à l'abondement de différents fonds pour la modernisation des établissements de santé, pour la qualité des soins de ville, pour l'accueil de la petite enfance, ainsi qu'aux mesures de provisionnement du fonds de réserve des retraites. Sur de nombreux points, la majorité sénatoriale reste en très large désaccord avec le Gouvernement et la majorité de l'Assemblée nationale. Je vous proposerai donc tout naturellement de rétablir sur ces points le texte que vous aviez voté en première lecture.

Je retiendrai cependant que le Sénat a approuvé certaines dispositions que le Gouvernement vous avait présentées en première lecture, certaines sont relatives à l'indemnisation des victimes de l'amiante et d'autres font suite à la concertation menée avec les professionnels de santé.

Les dispositifs de soutien aux gardes libérales, au développement des réseaux, aux aides à l'installation de praticiens en zone rurale et dans les quartiers urbains sensibles ainsi qu'au développement de l'informatisation et des actions de formation dans les centres de santé ont été votés conformes.

Pour poursuivre l'amélioration de notre système de soins, le Gouvernement vous proposera lors de la discussion un amendement important visant à rénover le système conventionnel, le dispositif de régulation et la délégation de gestion aux caisses. Je souhaite que nous ayons un large débat sur cet amendement qui résulte de la large concertation que j'ai menée depuis plusieurs mois. Le conseil d'administration de la CNAM en a approuvé hier à l'unanimité les orientations.

Enfin, je reviendrai sur nos débats de première lecture au sujet de la politique hospitalière du Gouvernement. La majorité de votre assemblée a particulièrement insisté sur les moyens dont doit disposer l'hôpital public pour assurer ses nombreuses et difficiles missions.

Nous avons engagé depuis deux ans une politique globale de modernisation de l'hôpital public en relançant le dialogue social.

Je rappelle d'abord que les protocoles des 13 et 14 mars 2000 ont amélioré les conditions de travail, rendu plus attractives les carrières des praticiens hospitaliers et relancé la promotion professionnelle et les formations des personnels de la fonction publique hospitalière.

Ensuite, le protocole du 14 mars 2001 sur les filières professionnelles dans la fonction publique hospitalière revalorise les cursus professionnels et les rémunérations. Il ouvre les possibilités de promotion interne et apporte des solutions au blocage des carrières lié à la démographie.

Enfin, nous avons engagé la réduction du temps de travail afin de répondre aux attentes des personnels en matière de conditions de travail et de vie personnelle, en l'accompagnant de la création de 45 000 emplois sur trois ans.

L'ensemble de ces mesures représente un effort financier, sur 2001 et 2002, de 7,8 milliards de francs, auxquels s'ajoutent les mesures nouvelles de 3,9 milliards que nous avons décidées en première lecture, soit un total de 11,7 milliards de francs.

Je vous rappelle ces mesures nouvelles :

Pour 2001, un complément de crédits de 1 milliard de francs sur la dotation hospitalière permettra de réduire les tensions budgétaires de certains établissements.

Un renforcement à hauteur de 900 millions des actions du FMES, afin d'aider au financement de promotions professionnelles et de projets sociaux et, je tiens à l'ajouter, car c'est nouveau depuis notre dernier débat, lors du conseil des ministres de la semaine dernière, ont été inscrits en loi de finances rectificative pour 2001 2 milliards de francs pour tenir les engagements des protocoles de mars 2000 en faveur des remplacements des personnels. C'est très important.

Pour 2002, le FMES sera doté de 1 milliard de francs pour le soutien à la politique sociale et à l'investissement, et l'investissement sera relancé par un abondement de 1 milliard de francs du fonds d'investissement et de modernisation de l'hôpital, assuré par le budget de l'Etat.

Comme beaucoup d'entre vous, je connais et salue le rôle essentiel que joue l'hôpital public dans l'accès aux soins de tous et à tout moment. Cela justifiait effectivement des efforts.

A présent, le Gouvernement procède à l'instruction des répartitions de ces crédits exceptionnels, afin qu'ils puissent être notifiés, dès la loi adoptée, ainsi qu'à la répartition régionale des 45 000 emplois dont le Gouvernement a décidé la création pour soutenir la mise en place des 35 heures dans la fonction publique hospitalière.

Je veux maintenant revenir sur un amendement que le Gouvernement a fait adopter par le Sénat, et qui concerne les cliniques privées.

Dans le prolongement de l'accord du 4 avril 2001, le protocole du 7 novembre a conclu une longue phase de négociations commencée avec les professionnels de ce secteur, afin de prendre pleinement en compte la situation sociale des cliniques privées.

Dans le cadre de cet accord, le Gouvernement a prévu l'affectation de 1,7 milliard de francs de crédits pour des mesures sociales et salariales. Je veux rappeler ce qui nous a guidé dans la négociation avec les représentants des cliniques et répondre à certaines des questions qui ont, à juste titre, été posées.

Pourquoi aider les cliniques privées ?

Les cliniques ne sont pas des entreprises privées de droit commun. Ces dernières répondent à la demande du marché et réorientent leur activité librement. Ce n'est pas le cas pour les cliniques. Leur activité est encadrée par les pouvoirs publics puisqu'elle est soumise à une autorisation dans le cadre du schéma régional d'organisation sanitaire, qui vise à assurer la complémentarité avec l'hôpital public.

M. Alfred Recours, rapporteur pour les recettes et l'équilibre général, et **M. Jean Le Garrec**, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est très bien de le rappeler !

M. Yves Bur. Et elles participent au service public !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Elles sont financées à près de 90 % par l'assurance maladie. Nous sommes donc bien dans un système mixte et nous devons, en effet, aider les cliniques lorsqu'elles sont en difficulté et lorsqu'elles jouent ce rôle complémentaire de l'hôpital dans l'offre de soins définie par les schémas régionaux d'organisation sanitaire.

M. Yves Bur. Quel revirement !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Une clinique qui ferme, c'est une tension supplémentaire immédiate pour l'hôpital public.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout à fait !

M. Marc Laffineur. Il est temps de le reconnaître !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Deuxième question : à quoi serviront les aides ? Elles seront dédiées à l'amélioration des rémunérations des personnels non médicaux.

L'amendement adopté par le Sénat concernant le fonds de modernisation des cliniques privées consiste à ouvrir ce fonds au financement des actions en matière sociale et salariale ; le fonds sera doté à cet effet de 600 millions de francs en 2001 et en 2002, soit un effort de 1,2 milliard de francs.

Il prévoit ainsi l'engagement de la Fédération de l'hospitalisation privée de parvenir rapidement à une nouvelle convention collective qui permettra des revalorisations salariales significatives, notamment pour les infirmières, je dis bien, pour les personnels non médicaux.

Nous avons également obtenu que, dans le cadre de cet accord, une enveloppe de 500 millions de francs soit consacrée aux augmentations de salaire des personnels.

Ces points feront l'objet d'un suivi rigoureux dans le cadre d'un observatoire tripartite associant l'Etat, les employeurs et les organisations syndicales.

Comment allons-nous contrôler l'usage de ces fonds puisque nous voulons qu'ils soient affectés à ces revalorisations salariales des personnels non médicaux, et aux cliniques qui jouent bien ce rôle de complémentarité avec l'hôpital public ?

Afin de disposer de moyens de contrôle renforcés, le dispositif que nous vous proposons prévoit que les cliniques devront mettre à la disposition des ARH les éléments d'information nécessaires.

M. Alfred Recours, rapporteur. Eh oui !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce sera également spécifié dans le contrat type qui sera passé entre les ARH et les cliniques privées.

Inutile de dire que je compte beaucoup sur l'observatoire tripartite, que j'installerai avant la fin du mois, pour veiller avec nous à l'utilisation de ces fonds.

M. Alfred Recours, rapporteur. Très bien !

M. Yves Bur. Les ARH ont déjà tous ces éléments !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Mesdames et messieurs les députés, je souhaitais être particulièrement complète et précise au sujet des efforts que nous avons accomplis en faveur de l'hospitalisation publique et privée à l'occasion de ce projet de loi.

Ainsi, c'est toute une politique sanitaire cohérente qui est menée, visant à mieux soigner les patients et à donner aux professionnels de chaque secteur concerné des perspectives d'évolution salariale satisfaisantes.

L'accès à des soins de qualité pour tous nos concitoyens est une des priorités du Gouvernement. Il suppose que l'hôpital public, les cliniques et la médecine de ville assurent conjointement une offre de soins appropriée, et disposent d'un juste niveau de moyens pour répondre à la demande de la population dans le respect des règles de bon usage de nos finances publiques.

C'est dans cet état d'esprit que le Gouvernement aborde la suite de la discussion sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. Je souhaite que vous partagiez et souteniez cette démarche. Je sais que c'est le cas, en tout cas, dans la majorité.

M. Claude Evin, rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Absolument !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Concernant les retraites, en première lecture, nous avons longuement débattu de la situation particulière des personnes qui ont cotisé 160 trimestres et qui ont moins de soixante ans. Vous avez adopté, avec l'appui du Gouvernement, la proposition d'Alfred Recours, qui permet de garantir aux chômeurs et aux inactifs un revenu minimum de 5 750 francs par mois jusqu'à leur retraite. Cette « allocation-équivalent-retraite » a été votée à nouveau dans le budget de l'emploi, le mardi 6 novembre, ce qui a conduit d'ailleurs à sa suppression dans le PLFSS.

Ce projet de loi est pour nous l'occasion d'approfondir le projet social que nous portons et d'affirmer nos ambitions pour une France plus solidaire.

En présentant son projet pour une réforme de la sécurité sociale, le MEDEF dévoile le sens de l'action qu'il mène depuis plusieurs années : la fin du paritarisme et la privatisation de la sécurité sociale. Il propose ainsi de déléguer aux assureurs privés la gestion de l'offre de soins, sur la base d'un versement forfaitaire qu'ils recevraient de l'Etat pour chaque assuré qu'ils prendraient en charge ; d'uniformiser les régimes de retraite et de les transformer en régimes par points strictement contributifs, et de confier la gestion de l'assurance accidents du travail aux seuls employeurs.

Notre projet est tout autre. Nous voulons renouveler le contrat qui lie l'Etat et les partenaires sociaux pour une gestion solidaire de la sécurité sociale. Nous voulons développer la qualité de notre système de soins mixte, qui associe les professionnels publics et libéraux, les caisses, les mutuelles et les assurances complémentaires.

Notre choix est celui de la complémentarité pour affirmer la solidarité face à la maladie. Ce n'est pas celui de l'opposition, laquelle entend développer une concurrence qui aboutirait à l'inégalité. Chacun comprend les risques

majeurs pour notre cohésion sociale que comporterait la mise en œuvre des propositions formulées par M. Kessler au nom du MEDEF.

En matière d'assurance maladie, ce serait la porte ouverte à la sélection des risques : qui peut croire, en effet, que des opérateurs privés ne tenteront pas de n'attirer à eux que les personnes qui ont la chance d'être en bonne santé et de ne pas être exposées à de trop lourdes dépenses de santé ? Comment les personnes à faibles ressources ou qui souffrent d'affections graves seraient-elles couvertes ? Le MEDEF ne le dit pas mais la réponse est évidente : par un régime public qui leur serait réservé.

M. Claude Evvin, rapporteur. Absolument !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ce serait ni plus ni moins cette sécurité sociale à deux vitesses dont les Français ne veulent pas.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Evidemment !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En matière de retraite, ce serait la fin du système original qui, depuis plus de cinquante ans, permet de concilier la diversité des couvertures vieillesse selon les professions et, en même temps, la solidarité entre ces professions par des mécanismes de compensation démographique et, à l'intérieur d'une même profession, par les diverses dispositions non contributives qui permettent à chacun d'obtenir une bonne retraite malgré une carrière professionnelle ayant connu des intermittences ou des aléas.

La généralisation des régimes par points proposée par le MEDEF annonce, en réalité, l'étape suivante de son projet : l'entrée en force des fonds de pension, dont les conséquences antiredistributives sont certaines.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Mais oui !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. En ce qui concerne, enfin, les accidents du travail, comment croire que les salariés, victimes potentielles des accidents, seraient mieux protégés si le risque venait à être géré exclusivement par les employeurs ?

M. Yves Bur. Non : par les partenaires sociaux !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Les Français attendent d'autres réponses des responsables politiques. Il y a, en effet, beaucoup à faire pour adapter ce grand service public qu'est la sécurité sociale à des besoins en constante évolution.

Il nous faut améliorer la régulation du système de santé, sans créer de discriminations dans l'accès aux soins. Il nous faut introduire dans nos régimes publics de retraite la souplesse qu'en attendent nos concitoyens, quant aux conditions du départ en retraite. Il nous faut, enfin, améliorer la réparation des accidents du travail et, notamment, aller vers leur réparation intégrale.

Ce sont les orientations que le Gouvernement met en œuvre dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale. Nous aurons à y revenir tout au long de ce débat.

Nos choix sont clairs, et nos concitoyens sont en droit d'attendre des formations de l'opposition qu'elles se prononcent aussi clairement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général.

M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons en nou-

velle lecture le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 après son passage au Sénat. Une fois n'est pas coutume, le Sénat a retenu, en les votant conformes, un bon tiers des dispositions que nous avons adoptées en première lecture.

M. Jean-Pierre Foucher. Il n'a pas tort !

M. Alfred Recours, rapporteur. Cela dit, il reste encore quelques divergences non négligeables, qui seront soulevées dans le débat.

Le Sénat a adopté un grand nombre de mesures nouvelles que nous avions souhaité introduire dans ce PLFSS. Elles concernent l'amiante, la suppression des frais d'assiette sur les impositions affectées à la sécurité sociale, la création du contrat vendanges, les charges nouvelles du FOREC en 2002. Je souligne au passage que le Sénat approuve toutes les dépenses que nous imputons au FOREC mais pas les recettes !

M. Jean-Pierre Foucher. Il a bien raison ! Il est réaliste, lui !

M. Alfred Recours, rapporteur. Il faut bien financer les dépenses que l'on vote !

Il y a accord aussi sur le financement des réseaux de soins et de l'installation des médecins, le financement du congé de paternité, la revalorisation des retraites et la réforme de l'UCANSS, etc.

Mais trois gros points de désaccord, au moins, subsistent.

Le Sénat a d'abord voulu jouer au plombier en débranchant les tuyaux du financement de la sécurité sociale pour 2001 et 2002. Est-il prêt d'obtenir son CAP ou son BEP de plomberie ? Je n'en sais rien !

M. Jean-Pierre Foucher. C'est un diplôme, dirait M. Fabius !

M. Alfred Recours, rapporteur. Il n'y a que les diplômes de la vie qui comptent, a dit M. Fabius !

M. Jean-Pierre Foucher. Il s'est repris, c'est vrai !

M. Yves Bur. Le Sébat pourrait obtenir un diplôme d'ingénieur !

M. Alfred Recours, rapporteur. Le Sénat a malencontreusement oublié de brancher d'autres tuyaux pour remplacer ceux qu'il enlevait. En fait, il a supprimé les affectations de recettes internes à la sécurité sociale destinées à alimenter le FOREC décidées par la loi de financement de 2001 et prévues par le PLFSS pour 2002. Il souhaite ainsi limiter les recettes du FOREC à celles qui lui ont été « transférées » par l'Etat. Il en résulterait pour le fonds un déficit de 34 milliards de francs en 2001 et de 38 milliards de francs en 2002.

Il ne paraît pas possible de laisser subsister une telle ardoise, un trou financier de 72 milliards de francs. Le Sénat nous incite peut-être ainsi à suivre la méthode du précédent gouvernement, qu'il soutenait, qui avait laissé s'accumuler entre 1993 et 1997 un déficit de 266 milliards de francs. Je vous invite, mes chers collègues, à prendre réellement conscience des conditions générales de l'équilibre financier de la sécurité sociale en général, et du Fonds de financement de la réforme de cotisations patronales de sécurité sociale en particulier.

Je vous rappelle, encore une fois, que le FOREC n'est pas un fonds sans fonds. Il reverse à la sécurité sociale tout ce qu'il reçoit, y compris ce qu'il reçoit de la sécurité sociale. Il s'agit donc uniquement de redistribution interne. Il finance, pour la moitié de ses dépenses, les exonérations de cotisations patronales, décidées d'ailleurs par le précédent gouvernement. Il est équilibré en 2001 et en 2002 grâce aux actions entreprises depuis le début de la législation.

Les oiseaux de mauvais augure nous annoncent régulièrement un certain nombre de difficultés, j'en dirai encore un mot après. Dans un contexte où certains aimeraient envisager la privatisation d'une partie au moins de la sécurité sociale – *confer* le MEDEF et les informations qui nous sont parvenues ces jours-ci –, ils doivent en être pour leurs frais. Avec ce gouvernement et cette majorité, il n'y aura pas de trou de la sécurité sociale !

M. Marc Laffineur. Qu'a dit la Cour des comptes ?

M. Alfred Recours, rapporteur. Le Sénat a ensuite décidé de retirer 7 milliards de francs en 2002 au fonds de réserve pour les retraites. Au nom d'une position de principe, il est opposé à la solidarité entre branches alors que la solidarité nationale est au cœur de la sécurité sociale depuis 1945. Il a également supprimé l'affectation de 15 % supplémentaires du prélèvement social de 2 % sur le capital au fonds de réserve, alors qu'il s'agit d'alimenter le fonds par des ressources fiscales de manière stable et durable, ce qui est réclamé par tous.

Troisièmement, le Sénat a, une nouvelle fois, supprimé l'ONDAM. Ce faisant, il souhaite rendre la loi de financement pour 2002 inconstitutionnelle, car elle ne comporterait plus une disposition obligatoire en vertu de la loi organique de 1996, adoptée d'ailleurs par l'actuelle majorité sénatoriale, l'actuelle opposition dans cette assemblée. Plutôt que de discuter de l'évolution des dépenses d'assurance maladie dans le cadre instauré par le plan Juppé, il refuse de prendre acte des mesures nouvelles de dépenses, qu'il adopte par ailleurs, prévues par le Gouvernement et sa majorité en faveur de la santé des Français.

Une augmentation de 3,9 % sur un objectif rebasé est loin d'être négligeable quand on se souvient d'un ONDAM pour 1997 de 1,5 %, non rebasé.

Faut-il rappeler encore une fois que l'on dépensera pour la santé en 2002 100 milliards de francs de plus qu'en 1997 ?

M. Pascal Terrasse. C'est vrai.

M. Alfred Recours, rapporteur. Je parlais tout à l'heure d'oiseaux de mauvais augure qui se repaissent et se réjouissent des mauvaises nouvelles et annoncent régulièrement que les objectifs ne pourront pas être tenus sous prétexte que la conjoncture économique ne s'y prête pas. Je voudrais signaler trois éléments nouveaux par rapport à la première lecture.

M. Jean-Luc Prél. Les prévisions de l'OCDE par exemple ?

M. Alfred Recours, rapporteur. Premier élément, nous avons appris tout récemment que l'évolution de la masse salariale estimée à 5,9 % pour le PLFSS 2001, sera vraisemblablement autour de 6,5 %. Il arrive que le Gouvernement se trompe...

M. Pascal Terrasse. Dans le bon sens !

M. Jean-Pierre Foucher. Cela peut être dans les deux sens !

M. Alfred Recours, rapporteur. En l'occurrence, il s'est trompé en ne prévoyant pas une augmentation de la masse salariale à hauteur de ce qu'elle aura été réellement au titre de 2001. Il s'est trompé de 0,6 %, mais en sous-estimant les recettes ! Qu'est-ce que cela signifie ?

M. Pascal Terrasse. Qu'il gère le bien public en bon père de famille !

M. Yves Bur. Nous verrons à la fin de l'année !

M. Alfred Recours, rapporteur. Je ne vous ai pas encore traité d'oiseau de mauvais augure, monsieur Bur, et j'espère ne pas avoir à le faire !

M. Yves Bur et M. Jean-Pierre Foucher. Non !

M. Alfred Recours, rapporteur. Nous allons donc engranger ces 6,5 % d'augmentation de la masse salariale sur 2001, c'est-à-dire que nous les engrangeons aussi pour 2002.

M. Yves Bur. Peut-être 2003 !

M. Alfred Recours, rapporteur. Deuxième élément nouveau, on nous annonçait toutes les catastrophes sur le plan économique, en particulier une vraisemblable augmentation du prix du pétrole avec le conflit en Afghanistan, etc.

M. Jean-Pierre Foucher. Qui a dit cela ?

M. Alfred Recours, rapporteur. Le baril est aujourd'hui à 18 dollars,...

M. Marc Laffineur. Parlez-nous de la croissance !

M. Alfred Recours, rapporteur. ... ce qui représente une baisse de près d'un tiers en deux mois.

Troisième élément, dans la dernière période, suivant en cela ce qui se passe aux Etats-Unis, la Banque centrale européenne a commencé à baisser ses taux.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout à fait !

M. Alfred Recours, rapporteur. Voilà donc trois éléments de conjoncture économique qui, s'ils n'annoncent pas le printemps du renouveau économique, ne permettent pas en tout cas de mettre en cause, sur la base d'appréciations ultra pessimistes, ce qui pourra se passer en 2002. Nous pouvons donc confirmer nos prévisions, pour 2002, avec peut-être un bémol. Si le Gouvernement pouvait encore s'être trompé dans le même sens qu'en 2001...

M. Jean-Pierre Foucher. Ce serait merveilleux !

M. Yves Bur. On le souhaite !

M. Alfred Recours, rapporteur. ... c'est-à-dire en sous-estimant les recettes, nous ne nous en porterions que mieux.

Puisque nous sommes en nouvelle lecture, beaucoup de choses ont été dites. Je me contenterai donc, madame la ministre, de demander le retour au texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture, en dehors des articles adoptés conformes qui ne viendront bien entendu pas en discussion. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Très bien, monsieur Recours ! Cette opposition n'a pas confiance en l'avenir !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail.

M. Claude Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Quelques mots seulement, car un certain nombre d'éléments relatifs à l'assurance maladie ont été traités par M. Recours dans son rapport, et nous aurons l'occasion de revenir sur les articles que le Sénat a modifiés – je vous proposerai un retour au texte voté par l'Assemblée nationale en première lecture.

Nous aurons toutefois un débat particulier sur le mécanisme de la convention médicale, que Mme la ministre vient d'annoncer. Plutôt que d'en parler maintenant, je vous propose d'y revenir lorsque le Gouvernement aura exposé son amendement. C'est un amendement très important, qui fait suite à la négociation engagée à l'issue du Grenelle de la santé. En première lecture, le Gouver-

nement avait déposé un amendement qui donnait déjà des orientations sur la modification du système conventionnel.

(M. Claude Gaillard remplace Mme Nicole Catala au fauteuil de la présidence.)

**PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD,
vice-président**

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance vieillesse.

M. Denis Jacquat, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance vieillesse. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, rapporteur pour l'assurance vieillesse, je profite de mon temps de parole pour indiquer à nouveau quelques pistes sur lesquelles nous devons encore travailler.

Nous devons réfléchir à la création du cinquième risque de la sécurité sociale, la perte d'autonomie, dans le cadre du maintien de notre système de répartition.

Nous devons réfléchir à une possibilité que nous avons évoquée ce matin à la commission des affaires sociales, permettre aux salariés ayant cotisé pendant quarante ans de partir en retraite sans attendre d'avoir atteint soixante ans.

Nous devons réfléchir à l'abaissement de l'âge du départ en retraite des travailleurs handicapés.

M. Pascal Terrasse. Tout cela est excellent !

M. Denis Jacquat, rapporteur. Nous devons réfléchir à l'indexation des pensions de retraite sur un paramètre constant. Il faut à tout prix pouvoir connaître à l'avance l'indexation. Celle-ci ne doit pas changer régulièrement.

Nous devons réfléchir aussi à une alimentation pérenne des fonds de réserve des retraites. On ne peut pas admettre que les règles du jeu changent chaque année.

Nous devons réfléchir à une augmentation du taux de la pension de réversion. Les personnes âgées, en particulier les plus âgées, ont de faibles pensions. Il est de notre devoir de les aider.

Nous devons réfléchir à un relèvement du plafond du cumul de la pension de réversion et des droits propres. C'est une mesure que je demande depuis plusieurs années.

M. Jean-Luc Prél. Il a raison !

M. Denis Jacquat, rapporteur. Nous ne bougeons pas beaucoup. Il faut à tout prix que l'on se penche rapidement sur ce point.

Madame la ministre, je voudrais également insister sur un élément de mon rapport pour la première lecture, la situation des associations d'aide à domicile des personnes âgées.

Ces associations sont aujourd'hui confrontées à deux difficultés majeures : l'application des lois relatives à la réduction du temps de travail la RTT, et l'application, à partir du 1^{er} janvier 2002, de la loi du 20 juillet 2001 instituant l'APA, l'allocation personnalisée d'autonomie.

S'agissant de l'application de la RTT, les associations concernées sont amenées à réduire le temps de travail de leur personnel de 10 %. Cependant, les aides publiques accordées au titre des accords relatifs à la RTT ne couvrent que pour une faible part les personnels n'ouvrant pas droit à exonération – personnels administratifs et CDD essentiellement. Dans ces conditions, les associations concernées sont contraintes soit de solliciter les financeurs, soit d'embaucher moins de personnel que ce qu'il faudrait pour compenser la RTT.

Cependant, les besoins à satisfaire demeurent les mêmes et l'emploi de personnels supplémentaires a un coût supérieur à l'évaluation forfaitaire de 4,90 francs, 0,75 euro, arrêtée par la CNAVST.

Cette situation risque de conduire certains financeurs à recourir à des services moins qualifiés mais proposant une solvabilisation globale des prestations, chèque service notamment.

Divers problèmes se trouvent par ailleurs posés.

Faut-il limiter le temps de travail à l'embauche et privilégier de façon systématique le travail à temps partiel en fixant par des consignes strictes le niveau maximal d'emploi du personnel ?

Afin de contenir la progression de la masse salariale, faut-il envisager la réduction ou suppression d'avantages extra-conventionnels dont bénéficient aujourd'hui les personnels : participation aux frais de déplacements, primes diverses par exemple ?

L'application de la RTT n'aboutit-elle pas à une discrimination au sein d'une même catégorie de personnel en fonction du nombre d'heures hebdomadaires effectuées ?

D'autres difficultés surviennent, qui concernent l'assimilation du temps de déplacement à du temps de travail effectif – lois sur la RTT – et la mise à la charge de l'employeur de l'ensemble de frais professionnels : décision de la Cour de cassation du 9 janvier 2001.

Enfin, la PSD comme l'APA mettent en concurrence les services prestataires et les services mandataires, et incitent à une embauche directe par la personne âgée ou sa famille. En effet, les plans d'aide parcellisent les tâches à effectuer auprès des personnes et il est difficile pour les associations employeurs de gérer des personnels assurant des prestations qui ne durent parfois qu'un quart d'heure.

De même, la formation des personnels, dans le cadre de l'unique diplôme existant, le CAFAD, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, a été négligé par les pouvoirs publics, même si une réforme doit intervenir à court terme. Dès lors, il est courant de voir des associations, mandataires notamment, faire effectuer des actes par du personnel non qualifié.

Je suis très content de la création de l'APA. Cependant, j'invite le Gouvernement à demeurer attentif au désarroi dans lequel se trouvent plongées de nombreuses associations d'aide au maintien à domicile de personnes âgées. Des solutions dans les domaines de la solvabilisation des prestations et de la qualification des personnels doivent être apportées rapidement.

Je conclurai sur le salaire des aides à domicile, sujet que connaît bien Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Ces aides à domicile nous disent fort justement qu'elles ne veulent plus de paroles, mais des actes, et elles ont raison.

M. Georges Colombier. Tout à fait !

M. Denis Jacquat, rapporteur. On leur demande un travail de qualité, mais comment les garder, les stimuler, les recruter quand, avec treize ans d'ancienneté et de professionnalisme, elles sont payées au SMIC et que la dernière revalorisation du point de la convention collective de 1983 date du 1^{er} juillet 1998 ?

Tels sont les points sur lesquels je voulais insister. Nous avons dans notre pays des personnes qui attendent du Parlement et plus particulièrement de l'Assemblée nationale des actes forts. Avec tous les députés avec lesquels je travaille à la commission des affaires sociales, je

souhaite qu'on réponde aux légitimes revendications des retraités de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la famille.

Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteure de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la famille. Monsieur le président, madame la ministre, madame la secrétaire d'Etat aux personnes âgées, mes chers collègues, les grandes lignes des mesures en faveur des familles et prévues par ce projet de loi de financement de la sécurité sociale s'inscrivent dans le cadre de la rénovation progressive et en profondeur de la politique familiale entreprise depuis 1997. En effet, à travers les cinq projets de loi de financement de la sécurité sociale dont nous avons pu débattre dans cette assemblée au cours de la législature, la majorité a engagé une politique de la famille plus juste et plus solidaire, marquée par des innovations majeures.

D'importants chantiers ont été ouverts : réforme du quotient familial, allocation de rentrée scolaire, prolongation à vingt ans du bénéfice des allocations familiales, amélioration des aides au logement pour les foyers les plus modestes, développement des modes de garde de la petite enfance, renforcement des interventions des CAF en matière d'action sociale – la liste pourrait se prolonger encore.

Rappelons que ce nouvel élan de la politique familiale a été rendu possible par le rétablissement des comptes de la branche famille que nous avons su réaliser après 1998, rompant ainsi avec les lourds déficits des années antérieures.

Au seuil de nos débats en seconde lecture, je souhaite attirer votre attention sur deux points, qui résultent des travaux de l'Assemblée nationale et du Sénat au cours des lectures précédentes.

Tout d'abord, si le Sénat maintient son opposition à certaines des mesures financières qui ont été décidées pour le financement des avantages familiaux de retraite, il a adopté les initiatives qui figurent dans ce projet comme la création du congé de paternité. Je crois qu'il est bon de le souligner. La création d'un véritable congé de paternité de onze jours va dans le sens de la recherche d'une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, et d'un rôle renforcé des pères, en harmonie avec une évolution des mentalités.

Le Sénat a également adopté le principe d'une reconduction du Fonds d'investissement pour la petite enfance pour un montant équivalent à celui de l'année passée. Face aux attentes des familles en matière de mode de garde des petits enfants, une telle décision m'apparaît nécessaire.

Je tiens aussi à me féliciter que la discussion ait permis à l'Assemblée d'améliorer le dispositif du congé de présence parentale : il répond en effet à un besoin fort des familles, qui se fait sentir lorsqu'un enfant est gravement malade. Outre son ouverture aux militaires, qui n'avait pas été prévue dans le texte initial et qui a été votée par le Sénat sur l'initiative du Gouvernement, la suppression du délai de carence pour le versement de l'allocation qui a été adoptée, à l'initiative de la commission des affaires sociales de notre assemblée, permettra un meilleur fonctionnement du dispositif.

Je me félicite également des engagements pris par le Gouvernement tant sur le montant de l'allocation qui sera porté au niveau d'un SMIC net que sur l'assouplissement des conditions de sa mise en œuvre. Ces aménagements sont de nature réglementaire.

Ces dispositions compléteront les mesures en direction des familles que nous avons adoptées en première lecture tant en matière de revalorisation des prestations, que de logement, d'autonomie des jeunes adultes, de développement des modes de garde, d'action sociale ou de réforme de l'allocation d'éducation spéciale. Ces nouvelles avancées permettront aux familles, cette année encore, de mieux faire face aux nouveaux défis qu'elles doivent quotidiennement relever.

La cellule familiale sera ainsi confortée dans sa fonction d'espace de solidarité et de socialisation, espace organisé autour de l'enfant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je veux, sans attendre, apporter des précisions sur deux points importants abordés par les rapporteurs. M. Recours a eu raison de souligner que, loin de céder au catastrophisme de certains députés, nous prenons au contraire acte d'une bonne surprise pour les comptes de 2000. En effet, l'ACOSS, dont le conseil d'administration s'est réuni vendredi dernier, a réévalué son résultat – car elle avait sous-estimé les rentrées de cotisations en fin d'année – de 12 milliards de francs. Sur 2001, l'évolution de la masse salariale est estimée à 6,5 % au lieu de 5,9 % comme je l'avais annoncé lors de la réunion de la commission des comptes en septembre dernier. Si cette estimation se confirme, elle se traduirait par une nouvelle augmentation de 6 milliards de francs.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Tout à fait !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Ces bonnes nouvelles, qui confirment la progression des excédents de la sécurité sociale, nous permettent d'envisager l'exercice 2002 avec sérénité, et quand bien même la conjoncture deviendrait plus défavorable. Nous avons en effet prévu, pour 2002, une évolution de la masse salariale de 5 %, en diminution de plus de 1 point par rapport à nos prévisions initiales : si l'estimation de 6,5 % pour 2001 se vérifie, nous aurons donc une marge de 1,5 % et l'excédent de la sécurité sociale, pour les deux exercices 2000 et 2001, sera de 10 milliards de francs.

J'en viens maintenant aux remarques de Denis Jacquat sur les difficultés du secteur d'aide à domicile. Je ne conteste pas leur réalité, mais permettez-moi de vous dire, monsieur le rapporteur, avec tout le respect que je vous dois et qui n'est pas seulement formel, que nous avons largement commencé, Paulette Guinchard-Kunstler et moi, à répondre à tous vos souhaits. Ainsi, les associations d'aide à domicile vont devoir faire face à des demandes accrues en même temps que mettre en place la réduction de la durée du travail. J'ai indiqué, il y a dix jours, à Clermont-Ferrand, lors du congrès de l'Union nationale des associations de soins et services à domicile, que nous ne nous en tiendrions pas à une réévaluation de 4,90 francs. Ce chiffre avait été estimé au mois de mai, en liaison avec les associations d'aide à domicile, mais les calculs ont, depuis, montré qu'il était insuffisant. Je demanderai donc à la CNAV, dont c'est la responsabilité...

M. Denis Jacquat, rapporteur. Très juste !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... que l'augmentation soit au minimum de 7,50 francs, sachant que nous l'évaluons aujourd'hui à une somme comprise entre 7,50 et 8,50 francs. Je veux que ce soit la CNAV qui décide – cela fait partie de son rôle – mais aussi que nous puissions, avec toutes les associations, parvenir à une évaluation précise de ce chiffre afin que nous n'ayons pas à le réévaluer encore dans six mois.

M. Alfred Recours, rapporteur. Bien sûr !

M. Denis Jacquat, rapporteur. C'est ce que je souhaitais entendre !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. L'alarmisme que vous avez exprimé n'a donc pas lieu d'être, monsieur Jacquat, mais je vous remercie de m'avoir permis d'apporter dans cette enceinte la précision que Paulette Guinchard-Kunstler et moi-même avons déjà donnée aux associations.

Quant aux mesures en faveur du secteur des aides à domicile, celles qui ont déjà été décidées, y compris par votre assemblée, sont importantes. Je rappelle que, en votant la loi relative à l'allocation personnalisée d'autonomie, vous avez décidé de fixer à 350 millions de francs le montant de l'aide à la formation – montant qui pourrait d'ailleurs être relevé si nécessaire – sur un fonds de péréquation doté de 5 milliards.

Par ailleurs, j'ai signé le texte relatif à la rénovation du CAFAD, le certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile, afin que les périodes de formation soient suffisamment adaptées et longues. Nous allons bien entendu continuer à privilégier la formation, afin de rendre ces métiers plus attractifs, car nous savons déjà que l'APA va nécessiter la création d'un nombre d'emplois très important, entre 20 000 et 100 000, principalement dans le secteur de l'aide à domicile. Nous travaillons d'ailleurs – Paulette Guinchard-Kunstler y veille particulièrement – à ce qu'une convention collective unique soit adoptée dans ce secteur, qui non seulement accorderait des rémunérations améliorées, mais assurerait aussi à tout le monde le remboursement des frais de transport, ce qui, vous le savez, n'est pas le cas pour toutes les aides à domicile.

M. Denis Jacquat, rapporteur. Tout à fait d'accord !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Voilà des mesures que nous avons déjà décidées, que nous mettons en œuvre et qui sont absolument indispensables pour augmenter le recrutement des aides à domicile en améliorant leur formation et leurs perspectives de carrière.

Je signale de surcroît que les décrets d'application de la loi du 20 juillet 2001 viennent de paraître aujourd'hui même au *Journal officiel*, ...

M. Pascal Terrasse. En effet !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ...ce qui signifie que nous tenons l'engagement pris devant les rapporteurs – Pascal Terrasse en est témoin. Nous avons d'ailleurs élaboré ces décrets avec leur collaboration, et c'est, je crois, une méthode de travail nouvelle et exemplaire. Nous savons que les conseils généraux ont été nombreux à anticiper l'application de la loi, si bien que, sur la majeure partie du territoire national, l'allocation pourra être mise en place dès le début de l'année prochaine. Paulette Guinchard-Kunstler y veille, vous le savez, puisqu'elle a entrepris – j'y participe aussi, mais dans une moindre mesure – des déplacements dans toute la France, afin de s'assurer que tous les acteurs sont bien mobilisés.

Vous avez donc été entendu, monsieur le rapporteur, avant même d'avoir formulé vos demandes. Je reconnais que ce n'est pas toujours le cas, mais cela méritait d'être signalé. (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Foucher. Ça, c'est extraordinaire !

M. Denis Jacquat, rapporteur. Je suis très content !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Je voudrais terminer en disant que l'APA a certainement révélé des problèmes et des besoins criants, largement dus, permettez-moi de le dire, aux carences de la PSD.

M. Denis Jacquat, rapporteur. Nous sommes d'accord.

M. Alfred Recours, rapporteur. C'est tout à fait certain.

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. L'APA ne crée pas les problèmes, mais, en les révélant, elle va permettre de les résoudre et nous donner les moyens de le faire.

Je remercie enfin Marie-Françoise Clergeau d'avoir rappelé tout ce que nous avons pu faire pour la famille et Claude Evin ce que nous allons faire pour l'assurance maladie. Mais notre action en faveur des familles n'a été rendue possible que par la reconstitution des excédents de la branche en question. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Exception d'irrecevabilité

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-François Mattei et des membres du groupe Démocratie libérale et Indépendants une exception d'irrecevabilité, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, après l'échec de la commission mixte paritaire, nous entamons la nouvelle lecture du projet de loi de financement de la sécurité sociale. La majorité a refusé les modifications apportées par le Sénat et il semble qu'elle va revenir au texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. A cette occasion, nous avons souligné le caractère anticonstitutionnel du projet de loi, et je rends d'ailleurs hommage à Yves Bur qui, le premier, en avait dénoncé les incohérences. Ses craintes, ses objections ont été à nouveau exprimées par le Sénat, mais elles ne sont pas parvenues pour autant à infléchir votre position. Nous réitérerons donc nos critiques sur les graves défaillances qui entachent le PLFSS 2002 et qui peuvent se résumer ainsi : opacité totale des comptes de la sécurité sociale, absence caractérisée de perspectives, notamment en ce qui concerne les professions de santé, dérapage incessant des dépenses d'assurance maladie, induit par la dilapidation et une gestion au fil de l'eau des fonds de cette branche de la sécurité sociale.

Le premier problème vient donc du manque de sincérité des hypothèses économiques qui sous-tendent votre projet de loi. Comme pour la loi de finances, vous avez construit le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2002 sur des bases économiques exagérément optimistes. En retenant un taux de croissance de 2,5 %, alors que l'ensemble des instituts de conjoncture prévoit au mieux 1,5 %, vous avez construit un château de cartes qui ne peut que s'effondrer au premier vent de la crise.

En ce qui concerne les recettes de sécurité sociale, vous avez profité d'une conjoncture sans précédent, mais vous avez gâché cette occasion. Or, du fait de la situation internationale, la croissance s'affaiblit et le chômage a repris sa progression depuis cinq mois.

Dans ce contexte, l'aggravation considérable du déficit de la sécurité sociale est inéluctable l'année prochaine. En effet, contrairement à ce que vous affirmez, le déficit n'a pas disparu.

M. Alfred Recours, rapporteur. Dix milliards annoncés par Mme la ministre ! Il vous faut une explication de texte ?

M. Marc Laffineur. Bien que vous annonciez, à grands renforts d'effets médiatiques, « la robustesse du redressement des comptes sociaux », en avançant des résultats excédentaires de 5,2 milliards de francs en 2000, 9,8 milliards en 2001 et de 7,5 milliards de francs...

M. Alfred Recours, rapporteur. Plus de 10 milliards !

M. Marc Laffineur. ... selon les comptes prévisionnels pour 2002, la Cour des comptes, elle, dresse un tableau bien plus noir.

M. Alfred Recours, rapporteur. Un peu moins rose !

M. Marc Laffineur. En effet, en retenant une comptabilité en droits constatés sans le remboursement par l'Etat de la créance des organismes sociaux au titre du FOREC, elle déclare que les résultats des exercices 1998-1999-2000 font apparaître un déficit cumulé de 12 milliards de francs et ajoute que « ces résultats ont été réalisés alors que la croissance économique de ces trois années a été excellente et que la progression des charges de retraites a été, notamment pour des raisons démographiques, faible. Cela montre bien que l'équilibre des comptes reste à conforter. ».

L'absence de réformes structurelles et une gestion au fil de l'eau ne pouvaient qu'engendrer un tel résultat. Les déficits répétés de la branche maladie du régime général illustrent votre absence manifeste de maîtrise des dépenses : 17 milliards en 2000, puis 11,5 milliards en 2001 et, selon les prévisions, 13 milliards en 2002.

L'objectif de progression des dépenses, l'ONDAM, a une nouvelle fois été dépassé en 2001, ce qui prouve le caractère peu réaliste des prévisions du Gouvernement. Alors qu'il était fixé à 3,5 %, il devrait atteindre 5,4 %. Tout porte à croire que l'ONDAM pour 2002, en progression affichée de 3,9 %, ne sera pas davantage respecté. C'est pourquoi, d'ailleurs, les sénateurs l'ont supprimé. Madame la ministre, l'ONDAM a-t-il encore une valeur lorsqu'il est en permanence révisé ? Cette absence totale de sincérité des comptes sociaux dénature le rôle du Parlement. Elle rend difficile, voire impossible, le contrôle qu'il doit exercer. J'ose espérer que cette démarche n'a pas pour but d'endormir notre vigilance.

En outre, la complexité et l'opacité des circuits de financement ont atteint leur paroxysme. Sans entreprendre la moindre réforme, vous multipliez les bricolages et les rafistolages au gré des avaries des comptes sociaux.

On peut comprendre, certes, une certaine complexité des mécanismes budgétaires, mais dès lors qu'elle se transforme en une sorte de nébuleuse, une véritable masse obscure et confuse, tout contrôle réel et sérieux du Parlement devient impossible.

Aux financements croisés, transferts de charges, débudgétisations, s'ajoute une prolifération de fonds dédiés au financement d'actions spécifiques, dont la diversité des statuts juridiques et financiers contribue à l'opacité et à l'instabilité des circuits de financement de la sécurité sociale. C'est pourquoi la Cour des comptes, dans son

rapport de septembre 2001 sur la sécurité sociale, a jugé bon de procéder à une définition du mot « fonds » pour s'y retrouver et parvenir à tous les recenser.

Cette absence de sincérité s'exprime pleinement avec le système de tuyauterie que vous avez imaginé dans le seul dessein de trouver les sources de financement des 35 heures. Les recettes de la sécurité sociale accumulées depuis la reprise de la croissance en 1997 ont été entièrement sacrifiées sur l'autel des 35 heures, via le FOREC. Le détournement des fonds du FOREC au profit du financement des allègements et exonérations de cotisations lié à la réduction du temps de travail a été réalisé au mépris le plus total de la loi Veil du 25 juillet 1994, qui dispose que toute mesure d'exonération, totale ou partielle, de cotisation sociale, donne lieu à compensation intégrale aux régimes concernés par le budget de l'Etat pendant toute la durée de son application. Les 100 milliards d'exonération et d'allègements que coûtent les 35 heures auraient donc dû rester à la charge de l'Etat. Mais devant l'impossibilité de financer ce dispositif sans compromettre l'équilibre du budget de l'Etat, c'est le régime général et le fonds de solidarité vieillesse, c'est-à-dire les deux contributeurs du FOREC, qui assurent le financement des 35 heures à plus de 80 %. Ce montage financier méconnaît gravement la règle d'autonomie financière des branches de la sécurité sociale, ce qui constitue un motif évident d'inconstitutionnalité.

Sans ce *hold-up* caractérisé sur la sécurité sociale, le solde excédentaire du régime général atteindrait 35 milliards de francs et le fonds de solidarité vieillesse, déficitaire de 4 milliards de francs, deviendrait excédentaire de 18 milliards de francs, excédent substantiel qui pourrait être transféré, l'année suivante, au fonds de réserve des retraites. Quant au FOREC, il se retrouve déficitaire de 30 milliards de francs.

Votre objectif principal n'est pas tant d'assainir les comptes de l'assurance maladie ou d'entreprendre une réforme d'envergure pour relever le défi des retraites, mais d'assurer à tout prix le financement du FOREC et donc des 35 heures au détriment des malades, des familles et des retraités.

Pour y parvenir, vous vous livrez à d'incessantes modifications, parfois même rétroactives, de l'affectation et de la répartition des différentes recettes de la sécurité sociale.

Ainsi, les droits sur les alcools, les droits sur les tabacs et la taxe sur les véhicules, initialement créés pour réduire le coût pour l'assurance maladie de l'alcoolisme, du tabagisme et des accidents de la circulation, sont quasi intégralement transférés au FOREC.

Est-ce normal, est-ce légitime, que l'alcool, le tabac, ou les véhicules financent les 35 heures ? Il y a confusion des genres. Les droits sur le tabac, sur l'alcool devraient servir en premier lieu à financer des actions de prévention et de recherche contre les cancers que génèrent ces fléaux. Les 35 heures sont de la responsabilité de l'Etat. Ce n'est pas aux assurés sociaux d'en assumer la charge.

De même, le fonds de solidarité vieillesse, le FSV, a perdu au profit du FOREC une partie de ses recettes et, alors que ses excédents doivent en principe alimenter le fonds de réserve des retraites, le FRR, ceux de 2002 seront détournés, toujours et encore au profit du FOREC.

Au total, ce sont 102 milliards de francs qui seront transférés à ce fonds pour la seule année 2002, 102 milliards directement affectés aux 35 heures. A cela s'ajoute – la cerise sur le gâteau ! – l'annulation pure et simple de la dette du FOREC de 16 milliards à l'égard des régimes de sécurité sociale pour l'exercice 2000.

Toutes les branches du régime général, qui subit à lui seul une perte de 15 milliards de francs, sont affectées par cette annulation, prévue à l'article 5 du PLFSS 2002 et réalisée en violation du principe même des droits constatés.

Le fonds de réserve est aussi le grand perdant de cette manipulation. Outre les excédents du FSV, il perd en plus l'excédent 2000 de la CNAV, soit une recette de 3,3 milliards de francs. A ce rythme, je crains qu'il ne vous faille réviser au plus vite vos prévisions irréalistes de doter le FFR de 1 000 milliards pour 2020. Avec à peine une dizaine de milliards à son actif, on est encore bien loin du compte !

D'autant que les 16 milliards qui devaient provenir de la vente des licences UMTS, comme vous l'aviez annoncé, pour être affectés au FFR, se sont finalement réduits, comme une peau de chagrin, à 4 milliards de francs.

Tout le dispositif de financement des 35 heures a été mis à mal par le Sénat. Ce dernier a non seulement rétabli les recettes de la sécurité sociale qui avaient été transférées au FOREC, mais, en plus, il a rétabli la dette du FOREC à l'égard du régime général pour 2000, et ce, bien entendu, contre votre avis et celui de votre majorité.

Faute de perspectives, vous êtes contraints de réagir au coup par coup, ce qui ne peut entraîner que des gaspillages et des surcoûts.

Nous l'avons constaté ces dernières semaines lorsque vous avez été contraints de lâcher 3 milliards de francs pour la création de 45 000 emplois dans la fonction publique hospitalière. Puis, il y a deux semaines, vous avez été à nouveau contraints, sous la pression légitime des cliniques privées, de débloquer en leur faveur plus de 3 milliards de francs pour leur permettre de combler les écarts de rémunération entre les personnels salariés du public et ceux du privé. Il faut donc s'attendre à un nouveau dérapage des dépenses d'assurance maladie d'au moins une dizaine de milliards de francs. Qu'en sera-t-il demain ?

Cette politique de rafistolage engendre une véritable dérive des comptes sociaux sans résoudre le fond des problèmes.

Le revirement soudain et bénéfique en faveur des cliniques privées résulte-t-il d'une volte-face idéologique, d'une conjoncture préélectorale ou d'une prise de conscience, bien tardive, des difficultés des établissements de santé privés ? Devant la bonne volonté dont vous avez bien voulu faire preuve, nous vous laisserons le bénéfice du doute.

Néanmoins, si l'effort que vous consentez à réaliser à l'égard des cliniques privées s'élève à 3,1 milliards de francs sur deux ans, il ne répond, malheureusement, que pour moitié à leurs besoins, estimés, rappelons-le, à 6 milliards de francs.

Dès lors, la question de savoir si les établissements privés pourront offrir à leurs personnels des salaires équivalents à ceux du secteur public reste entière.

En ce qui concerne les hôpitaux, la situation reste tout aussi préoccupante, notamment pour ce qui concerne le passage aux 35 heures, eu égard aux besoins d'effectifs supplémentaires qu'il engendrera, la pénurie de médecins et d'infirmières étant déjà une inquiétante réalité.

Vous considérez que notre système de santé est un modèle. Or, aujourd'hui, il montre de sérieuses limites. La crise des hôpitaux, la crise des cliniques privées, la pénurie d'infirmiers, de médecins anesthésistes et gynécologues, et j'en passe, montrent que notre système de santé

est à bout de souffle. S'il est encore l'un des meilleurs du monde, cela n'est dû qu'au dévouement des professionnels de santé.

Mais est-il normal que les Français, atteints de maladies graves soient dans l'obligation d'attendre plusieurs semaines avant de passer un IRM ou encore de devoir aller à l'étranger ?

De même est-il normal de devoir recruter des centaines d'infirmières espagnoles, parce qu'on en manque en France, et ce, alors que le chômage reste à un niveau élevé ?

Vous avez créé les 35 heures en 1997 sans penser à augmenter le nombre de places d'infirmières au concours afin de pourvoir aux nouveaux milliers de postes qui en résulteraient.

En cinq ans, vous avez réussi à rassembler presque tous les professionnels de santé. A les rassembler, certes, mais contre vous ! Qu'il s'agisse des sages-femmes, des infirmières, des gynécologues, des généralistes, des radiologues, des urgentistes et, maintenant, des internes, tous sont descendus dans la rue pour exprimer leur désarroi et leur mécontentement.

Le salaire des infirmières reste bien faible au regard de la difficulté de leur travail et du nombre d'heures supplémentaires incalculable qu'elles sont obligées de faire pour subvenir aux besoins de la population.

Il en est de même pour les médecins généralistes et spécialistes, qui n'ont bénéficié d'aucune revalorisation de leurs actes depuis longtemps. Le tarif d'une consultation de base reste désespérément fixé à 115 francs, et celui d'une visite à domicile à 135 francs, alors que n'importe quel électricien ou plombier ne se déplace pas pour moins de 300 francs.

Vous nous annoncez la création de 45 000 emplois spécifiques dans la fonction publique hospitalière sur trois ans. Or la loi relative aux 35 heures, elle, est applicable au 1^{er} janvier 2002. En outre, ces 45 000 emplois créés seront financés, en réalité, par l'assurance maladie et non par l'Etat.

L'assurance maladie, qui constitue la branche déficitaire par excellence, se verra ainsi ponctionnée à un double titre pour assurer le financement des 35 heures : elle abandonnera 8 milliards de francs de recettes en 2002 au FOREC et elle supportera, au titre des emplois créés dans les hôpitaux, une charge financière qui se chiffre à 10 milliards de francs.

Pour la seule année 2002, vous prévoyez d'ores et déjà de pourvoir 12 300 postes supplémentaires. Or, si l'on considère qu'il faut trois ans pour former une infirmière et, en moyenne, dix ans pour former un médecin, je ne vois pas comment vous allez vous y prendre, sauf à envisager un transfert massif des professionnels de santé du privé vers le public. Mais peut-être ne s'agit-il que d'un recrutement de personnels administratifs. C'est pourtant aux urgences, dans les services de psychiatrie ou dans les maternités que la pénurie s'est installée et s'aggravera.

Cette absence de perspectives se retrouve également dans les moyens que vous mettez en œuvre pour enrayer le dérapage des dépenses d'assurance maladie. Je veux parler de votre logique de taxation tous azimuts de l'industrie pharmaceutique et de votre politique de sanction à l'encontre des professionnels de santé.

On nous dit que vous allez revoir le mécanisme des lettres clés flottantes. Mais je rends hommage aux sénateurs qui ont voté un amendement supprimant ce mécanisme pernicieux. En effet, ce système a mis en péril le fonctionnement du système conventionnel et fait disparaître toute véritable possibilité de régulation.

L'échec de ce mécanisme de sanctions collectives est aujourd'hui patent. Faute d'avoir eu le moindre impact positif sur la maîtrise des dépenses de santé, le dispositif des lettres clés flottantes n'aura eu pour effet que de bloquer les relations conventionnelles entre l'assurance maladie et les professionnels de santé libéraux, notamment les médecins.

Aujourd'hui, après un an de concertation, après les réunions des deux « Grenelles de la santé », malgré le nombre important de propositions qui vous ont été faites émanant des groupes de travail G 7 et G 14, vous êtes dans l'impossibilité de proposer un dispositif cohérent et sérieux de maîtrise des dépenses de santé.

M. Claude Evin, rapporteur. Non, justement !

M. Marc Laffineur. Mais si !

Dans l'improvisation la plus totale, vous avez esquissé en première lecture, au travers d'amendements, un dispositif inachevé et incomplet, auquel s'oppose d'ailleurs, déjà, une partie des professionnels de santé. Pis, sans l'avouer clairement, vous maintenez le mécanisme des lettres clés flottantes alors qu'il est en état de mort apparente.

M. Claude Evin, rapporteur. C'est de l'acharnement thérapeutique !

M. Marc Laffineur. En laissant perdurer ce système de sanction collective, vous allez à l'encontre du principe de responsabilité individuelle régissant le droit français et du principe d'égalité.

M. Claude Evin, rapporteur. Où avez-vous vu cela ?

M. Marc Laffineur. En faisant peser sur des médecins une responsabilité pour des agissements dont ils ne sont pas les auteurs, vous établissez entre ces médecins et les autres une discrimination injustifiée contraire au principe d'égalité devant la loi et devant les charges publiques.

Quant à votre politique du médicament, vous préférez, une fois de plus, l'augmentation des prélèvements pesant sur l'industrie pharmaceutique à des actions plus structurelles visant à promouvoir le bon usage du médicament.

M. Jean-Pierre Foucher. Très juste !

M. Marc Laffineur. Les laboratoires pharmaceutiques sont sans doute le secteur le plus taxé en France. On approche du seuil de 7 % du chiffre d'affaires. L'industrie pharmaceutique française est devenue le premier producteur de médicaments en Europe, s'imposant ainsi en acteur essentiel dans la recherche-développement. Face à votre politique du « toujours plus de taxation », ces entreprises, fortement créatrices d'emplois, n'ont alors d'autre alternative que de se délocaliser à l'étranger, où les régimes fiscaux sont partout moins contraignants pour l'industrie pharmaceutique.

En outre, la Cour des comptes estime que « la politique du médicament depuis 1998 a eu une efficacité limitée et que malgré des objectifs ambitieux, les mesures prises depuis 1998 n'ont eu à ce jour qu'un faible impact sur les dépenses ». Elle relève également que les efforts pour promouvoir le générique ont été largement insuffisants. En effet, ces derniers ne représentent que 6,2 % de l'ensemble des unités vendues de médicaments remboursables.

De même, aucune mesure de « bon usage » du médicament n'a, en réalité, été prise. L'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2001 avait pourtant créé le fonds de promotion de l'information médicale et médico-économique, destiné à responsabiliser les prescripteurs. Or, aujourd'hui, un an après sa création, ce fonds ne fonctionne toujours pas.

M. Claude Evin, rapporteur. Si, le décret est paru !

M. Marc Laffineur. Il était temps !

M. Claude Evin, rapporteur. Il faut lire le *Journal officiel* !

M. Marc Laffineur. En conclusion, madame la ministre, les motifs d'irrecevabilité de votre projet de loi sont trop nombreux pour que nous puissions l'accepter.

Recettes virtuelles, versements instables, irréalisme des prévisions, manipulations budgétaires, autant d'euphémismes qui concourent au non-respect de la clarté de la loi et de la sincérité budgétaire, principes qui figurent dans la loi organique sur le financement de la sécurité sociale. La logique des lois de financement, qui était d'identifier pour chaque branche et pour chaque régime les recettes et les dépenses, est plus que bafouée.

Compte tenu de tous ces motifs d'inconstitutionnalité du caractère inadapté de ce projet de loi, et des rafistolages que le Gouvernement pratique en permanence, je vous demande, mes chers collègues, d'adopter cette exception d'irrecevabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Jean-Luc Prével. Quel talent !

M. Jean-Pierre Foucher. Excellent !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour l'assurance maladie et les accidents du travail.

M. Claude Evin, rapporteur. M. Laffineur a repris les arguments dont nous avons déjà débattu, ici même, en première lecture.

M. Marc Laffineur. Malheureusement, vous n'en avez pas tenu compte.

M. Claude Evin, rapporteur. Arguments qui ont été d'ailleurs justifiés les choix du Sénat. Comme M. Recours l'a souligné en rapportant les débats qui ont eu lieu au sein de la commission mixte paritaire, la majorité de l'Assemblée nationale et la commission sont en désaccord avec la plupart des options retenues par le Sénat, mais nous aurons certainement l'occasion de reprendre ces différents points lors de l'examen des articles.

La commission des affaires culturelles vous propose donc de rejeter l'exception d'irrecevabilité que vient de défendre M. Laffineur. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Patrick Delnatte, pour le groupe RPR.

M. Patrick Delnatte. La démonstration de M. Marc Laffineur a permis de rappeler deux aspects qui ont déjà été évoqués en première lecture, mais qui demeurent d'actualité : d'une part, la manipulation des comptes – on peut parler de « tuyauterie », c'est toujours une manipulation des comptes –, qui ne correspond pas aux finalités des lois de sécurité sociale et, d'autre part, l'insincérité des comptes.

les indicateurs économiques avancés par M. le rapporteur pour justifier son optimisme quant au maintien d'une croissance dynamique traduisent plutôt une tentative de cacher la réalité. Et les hypothèses du Gouvernement ne sont pas valables car nous sommes bien dans une situation de décélération de la croissance. Peut-être même allons-nous vers une stagnation, comme certains autres pays européens. Il faut être réaliste.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Pourquoi dites-vous des choses pareilles !

M. Patrick Delnatte. En conséquence, nous soutenons l'exception d'irrecevabilité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher, pour le groupe UDF.

M. Jean-Pierre Foucher. Certaines choses me paraissent surprenantes. Depuis 1997, nous votons un projet de loi de financement de la sécurité sociale. Nous le savons, ça revient tous les ans – les journalistes parleraient de « marionniers ». Or, cette année, ce projet arrive mais dans un état d'impréparation extraordinaire : alors que de nombreux signes montraient qu'il y avait des problèmes dans les hôpitaux et cliniques, rien n'était prévu dans le texte voté en première lecture.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. C'est à cela que sert l'assemblée. Nous avons discuté et réussi à régler le problème.

M. Jean-Pierre Foucher. Et à l'époque, monsieur le président de la commission, avec mes collègues Jean-Luc Prél, Bernard Accoyer, Pierre Morange, Marc Laffineur, nous avons posé des questions sur les cliniques privées, sans jamais obtenir le moindre début de réponse.

M. Alfred Recours, rapporteur. Eh bien maintenant, vous l'avez !

M. Jean-Pierre Foucher. Il a fallu que les oiseaux de mauvais augure que nous étions voient malheureusement leurs prévisions se réaliser, il a fallu que les personnels des cliniques et des hôpitaux manifestent dans la rue, pour qu'enfin des dispositions soient prises.

Je pensais alors qu'on s'arrêterait là. Mais non ! On a continué au Sénat.

Le Gouvernement a encore trouvé de nouveaux moyens, et Marc Laffineur vient d'en parler, d'ennuyer l'industrie pharmaceutique. De nuit, subrepticement, le Gouvernement a présenté un nouvel amendement, que les sénateurs, sans l'avoir examiné, et n'ayant peut-être pas le recul suffisant, ont voté.

M. Alfred Recours, rapporteur. Ça, c'est injurieux pour les sénateurs !

M. Jean-Pierre Foucher. Les sénateurs ont été pris de court.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Un sénateur ne peut jamais être pris de court ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Foucher. Je considère, monsieur le président de la commission, que les arguments avancés par le Gouvernement à ce moment-là étaient fallacieux ; ils ont trompé les sénateurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDF votera cette exception d'irrecevabilité.

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour le groupe communiste.

Mme Muguette Jacquaint. Le groupe communiste votera contre l'exception d'irrecevabilité défendue par M. Laffineur.

M. Laffineur a fait part, et cela avait été dit lors de la première lecture, du manque d'infirmières, qui doivent être mieux rémunérées, et de médecins, que ce soit dans les hôpitaux ou dans les cliniques privées. Et nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut plus de moyens pour répondre à ces besoins. Mais, après avoir rappelé cela et énuméré tous les moyens nouveaux nécessaires, il a ajouté : attention, on dépense trop. Il y a donc une incohérence.

Nous, nous considérons que, pour répondre aux besoins actuels, oui, il faut des moyens nouveaux et, nous y reviendrons, une réforme du financement de la sécurité sociale, notamment de ses recettes.

Parce que nous continuons à penser qu'il faut répondre de manière significative aux exigences nouvelles, nous ne pouvons pas voter l'exception d'irrecevabilité défendue par M. Laffineur,...

M. Marc Laffineur. Vous avez tort !

Mme Muguette Jacquaint. ... qui, lui, tout en reconnaissant qu'il existe des besoins, estime qu'il faut encore diminuer les moyens.

M. Jean-Pierre Foucher et M. Marc Laffineur. Non, il faut dépenser mieux !

M. le président. Je mets aux voix l'exception d'irrecevabilité.

(*L'exception d'irrecevabilité n'est pas adoptée.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

SAISINE POUR AVIS D'UNE COMMISSION

M. le président. J'informe l'Assemblée que la commission de la défense nationale et des forces armées a décidé de se saisir pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 2001 (n° 3384).

5

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 (n° 3390) :

MM. Alfred Recours, Claude Evin, Denis Jacquat et Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteurs au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (rapport n° 3395).

La séance levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures vingt.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT